

LE RAPPORT « ROGER BAMBA »

« Ce qui se passe de nos jours en Guinée sous le régime du Président Alpha Condé n'est pas un fait divers dans un continent très souvent marqué par des violations massives de droits humains. Tout au contraire, nous assistons à la naissance d'un régime ethnocentrique voyou qui est légalement et institutionnellement soutenu. Le régime a atteint un niveau très préoccupant de coordination et de planification de ses opérations de répression pouvant faire craindre le pire à la Guinée et à l'ensemble de la sous-région Ouest-Africaine »

Mr Mamadou Oury Diallo

PRÉSIDENT DE LA LDRG / Ligue50@gmail.com / +1 (613) 322-9649

Ce présent Rapport commence par le témoignage¹ recueilli par un site web d'information le 17 décembre 2020 de l'épouse de l'activiste Roger Bamba, mort en détention à la prison de haute sécurité de Conakry dénommée « Maison Centrale » :

« ... Roger est sorti ici le matin du 7 septembre 2020 en me disant qu'il partait au travail. Lorsqu'il est arrivé à l'Assemblée Nationale, il m'a appelé pour me dire qu'il est arrivé. Il a ajouté: j'ai reçu la visite de militaires qui m'ont pris sans convocation. Ils m'ont envoyé à la DPJ². Mais j'ai dit pourquoi ? Il m'a dit qu'on ne lui a pas dit encore le motif. Après je me suis déplacée pour partir là-bas. Mais il n'y avait pas d'accès. Après deux à trois jours j'étais assise ici, c'est dans une radio de la place que j'ai appris qu'on l'a transféré à la Maison Centrale de Conakry. Et chaque fois que je partais, je n'avais pas accès pour voir mon mari. Pourtant je ne travaille pas, j'ai fini l'université. J'ai quitté Nzérékoré pour venir ici, je ne connais personne. C'est lui qui représente tout pour moi ... Entretemps, comme j'insistais à chaque fois que je partais, je pleurais, ils m'ont dit qu'il faut que je parte au tribunal qu'il y a un papier là-bas pour que je puisse voir mon mari. Quatre mois étaient déjà passés. Je n'avais pas de ces



Roger Bamba

nouvelles. Je ne pouvais pas le voir, on ne peut pas communiquer, je ne savais pas s'il vit ou pas, comment on le traite, est-ce qu'il mange, je ne savais pas. Je suis partie au TPI³ de Dixinn à 7h, j'ai passé toute une journée là-bas. Lorsque j'ai eu l'accès de voir le procureur, il a dit qu'il ne peut pas me délivrer un papier, qu'il n'est pas autorisé. Je suis couchée par terre, j'ai pleuré, et je lui ai dit : voyez-vous l'enfant que je détiens ? Il a fait quatre mois il ne voit pas son père. Vous ne connaissez pas ce que je traverse en ce moment ... C'est là que les gens l'ont plaidé il m'a fait un papier. Et je ne pouvais le voir que les mardis et jeudis. Le

¹ [La veuve de Roger Bamba est inconsolable : « Que Dieu fasse la justice... »](#)

² DPJ : Direction de la Police Judiciaire

³ TPI : Tribunal de Première Instance

lendemain après avoir reçu le papier, je suis partie à la Maison Centrale, j'ai pu le voir. Quand je l'ai vu, je lui ai demandé qu'est-ce qu'il a fait ? Il me dit qu'on l'accuse d'avoir échangé des messages sur Messenger avec un jeune, et que c'est ce dernier qui a porté plainte contre lui. C'est la raison pour laquelle il a été arrêté. Même lorsque je lui envoie le manger, ils n'acceptent pas que j'aie lui donner le repas. Ce sont eux qui lui donnent le manger. Maintenant, hier vers 17h un numéro inconnu m'a appelé pour dire : c'est madame Bamba ? J'ai dit oui. La voie ajoute : " Votre mari est malade, on l'a envoyé à l'hôpital Ignace Deen ". J'ai aussitôt pris un motard pour aller voir ce qui se passe. Quand je suis arrivée, il était tellement gardé de sorte que les militaires ne me donnaient même pas le temps de le voir. Quand je suis rentrée, je l'ai regardé. Je lui ai demandé depuis quand il est tombé malade. Son ventre était ballonné. Si vous voyez son ventre vous ne pouvez pas imaginer que c'est un être humain. Je lui ai demandé qu'est-ce qu'on lui a fait ? Il m'a dit que c'est hier (mercredi) seulement qu'il a senti des maux de cœur et des reins. Après le docteur est venu me dire que Roger n'a pas de sang. Et moi je suis diplômée sans emploi. Mes parents sont à Nzérékoré. J'ai appelé la femme de Cellou Dalein Diallo pour lui dire que mon mari n'a pas de sang, il est abandonné à l'hôpital. Elle m'a envoyé un jeune, finalement nous sommes partis acheter du sang que nous avons envoyé. Jusqu'à la nuit, le médecin me disait que le sang que j'ai envoyé était coagulé alors que pendant ce temps, Roger se plaignait trop de douleurs. Quelques minutes après il (Roger) m'a regardé, et me dit d'aller acheter de la glace, il faisait de la fièvre. Il m'a demandé de lui masser la tête. Les militaires qui le gardaient m'ont dit qu'ils ont faim, de leur donner à manger. Je leur ai répondu que je n'ai rien. Comme ils ont insisté je leur ai donné 20.000 GNF. Après le docteur me dit de sortir, il va le visiter. Je suis restée dehors. Quelques temps après, mon mari a crié pour me dire de venir, je suis revenue. A minuit il a rendu l'âme. Mais je m'en remets à Dieu. Si Dieu est là pour les pauvres, je veux qu'il fasse la justice. Il y a eu beaucoup de morts en Guinée sans justice, je sais que mon mari n'aura pas de justice sur cette terre, mais demain à l'au-delà mon mari aura la justice. C'était lui le seul espoir de la famille, c'est celui qui s'occupait de nous. Il a trois enfants derrière lui. C'est lui seul qui avait la charge de nous. Je ne sais pas où aller, ni quoi faire. Je ne sais pas qu'est-ce que je vais devenir après sa mort. Je m'en remets à Dieu. Si c'est la maladie qui l'a tué qu'il m'aide à le savoir, s'il a été empoisonné que Dieu fasse la justice. Je demande à l'autorité de s'occuper de mes enfants. Je sais que ça ne sera pas facile, quand tu perds ton premier mari.

Celui qui faisait tout pour nous de Conakry jusqu'au village. Que les autorités s'occupent de nous et nos enfants. Que Dieu fasse justice pour nous...".

Ce témoignage à lui tout seul illustre, dix années après sa prise de fonction le 21 décembre 2010, ce que le Président Alpha Condé a fait de la Guinée : un pays caractérisé par des arrestations arbitraires, un système carcéral mercantile et impitoyable envers les opposants politiques, et surtout l'impunité à l'égard des crimes humains et la violation des droits humains. À l'image de l'activiste aimable et de l'opposant de conviction qu'est Roger Bamba, il y a aujourd'hui des centaines de prisonniers politiques en Guinée qui ont été arrêtés arbitrairement et qui sont menacés de mort par torture physique et mentale sous les yeux de la Communauté Internationale.

Ce qui se passe de nos jours en Guinée sous le régime du Président Alpha Condé n'est pas un fait divers dans un continent très souvent marqué par des violations massives de droits humains. Tout au contraire, nous assistons à la naissance d'un régime ethnocentrique voyou qui est légalement et institutionnellement institué. Le régime a atteint un niveau très préoccupant de coordination et de planification de ses opérations de répression pouvant faire craindre le pire à la Guinée et à l'ensemble de la sous-région Ouest-Africaine au moment même où tous les efforts internationaux sont mobilisés pour la paix et la stabilité au Sahel, ainsi que la lutte contre la COVID-19.

Ce présent Rapport à une double vocation. Premièrement, en s'appuyant sur des archives d'organismes humanitaires tels que Human Rights Watch et Amnesty International, décrire la mutation de ce régime au regard du Droit International et souligner les conséquences potentielles qu'il fait peser sur la paix et la stabilité dans toute la sous-région. Deuxièmement, offrir des pistes de solutions s'appuyant sur des recommandations aux acteurs locaux et internationaux pour contenir et faire migrer ce régime vers une démocratie libérale apaisée compatible dans les réalités sociologiques de la Guinée.

SOMMAIRE

A. LA NAISSANCE D'UN RÉGIME ETHNOCENTRIQUE VOYOU EN GUINÉE	5
I. DES VIOLENCES D'ÉTAT LÉGALEMENT INSTITUÉES.....	6
1-Les violences envers les protestations citoyennes dans les zones minières.....	7
2-Violences envers les protestations politiques pour des élections transparentes	9
3-Violences envers les protestations citoyennes contre la présidence à vie	12
II-DES VIOLENCES D'ÉTAT INSTITUTIONNELLEMENT SOUTENUES	15
III-DES DISCOURS DE HAINE ETHNIQUE AU PLUS HAUT SOMMET DE L'ÉTAT	20
B. DÉTERRER LES GERMES DU RISQUE DE GÉNOCIDE EN GUINÉE	27
I. ROMPRE LE CYCLE DE L'IMPUNITÉ DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ EN GUINÉE	31
Recommandation à la Communauté Internationale et à l'Organisation des Nations Unies.....	34
II. INSTAURER UN NOUVEAU RÉGIME COMPATIBLE AVEC LA DIVERSITÉ ETHNIQUE ET REPOSANT SUR DES INSTITUTIONS FORTES EN GUINÉE	35
Option 1 - Les Réformes volontaires.....	37
a) Feuille de route dans le cadre de l'Option 1.....	39
b) Durée d'exercice et mandat de l'Assemblée Constituante	40
c) Recommandation à la Communauté Internationale dans le cadre de l'Option 1	42
Option 2 - La Transition politique	43
a) Feuille de route dans le cadre de l'Option 2.....	44
b) Les organes de gestion de la transition	45
c) Le mandat du gouvernement d'Union nationale.....	45
d) Le processus de révision constitutionnelle.....	46
e) La durée de la Transition	48
f) Les Recommandations pour l'avènement d'une Transition salutaire en Guinée	49
i.Aux acteurs sociopolitiques en Guinée.....	49
ii.À la diaspora guinéenne.....	50
iii.À la CEDEAO, l'Union Africaine et l'Organisation Internationale de la Francophonie	50
iv.À l'Organisation des Nations Unies et la Cour Pénale Internationale.....	51
v.À l'Union Européenne, la France, le Canada et les États-Unis d'Amérique	52
vi.À la Chine, la Russie, la Turquie et les pays du Golf	53
C. CONCLUSION.....	54

Les violences politiques et les violences d'État sont des constantes qui caractérisent la vie sociopolitique de la République de Guinée depuis son accession à l'indépendance le 2 Octobre 1958. Les espoirs soulevés par l'arrivée de monsieur Alpha Condé au pouvoir en décembre 2010 se sont très vite estompés. En effet, c'est suite à la sanglante répression du 28 septembre 2009 dans un stade de Conakry, qualifiée de Crimes contre l'humanité par la Commission d'Enquête Internationale de l'Organisation des Nations Unies⁴, que les portes d'une transition d'un pouvoir militaire vers un pouvoir civil se sont ouvertes pour la Guinée. La Commission d'Enquête Internationale de l'ONU a établi que la sanglante répression du 28 septembre 2009 en Guinée a provoqué au moins 156 morts, 109 femmes violés, et des centaines d'autres cas de torture ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants. La Commission d'Enquête Internationale de l'ONU a également établi que, lors des exactions du 28 septembre 2009 et des jours qui ont suivi, la junte militaire au pouvoir s'était engagée dans une logique de destruction des preuves des violations commises : nettoyage du stade, enlèvement des corps des victimes d'exécutions, enterrement dans des fosses communes, privation de soins médicaux pour les victimes, altération intentionnelle des documents médicaux et prise de contrôle militaire des hôpitaux et des morgues. C'est donc suite à ces intenses violences que monsieur Alpha Condé fut élu, en novembre 2010, Président de la République de Guinée avec l'espoir d'ériger la justice et l'État de droit au cœur de la gouvernance du pays. Cependant, selon toute vraisemblance, monsieur Alpha Condé avait d'autres plans.

A. LA NAISSANCE D'UN RÉGIME ETHNOCENTRIQUE VOYOU EN GUINÉE

La particularité du régime que monsieur Alpha Condé s'est attelé à instaurer depuis son élection en décembre 2010 en Guinée réside au fait qu'en son sein, non seulement les violences politiques et d'État sont légalement et institutionnellement soutenues, mais de plus, elles sont accompagnées d'un discours de haine voulu au plus haut sommet de l'État.

⁴ [Rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des évènements du 28 septembre 2009 en Guinée.](#)

I. DES VIOLENCES D'ÉTAT LÉGALEMENT INSTITUÉES

Le 2 juin 2015, cinq années après sa prise de fonction et quelques mois avant les élections présidentielles d'octobre 2015, le Président Alpha Condé a fait voter un projet de loi très controversé sur le maintien de l'ordre en Guinée. Dans ce premier texte, non seulement il est prescrit le possibilité d'interdire les manifestations pacifiques, mais de plus, il est prescrit l'utilisation de la force pour l'encadrement des manifestations pacifiques en Guinée. Déjà à l'époque, les organismes de défense des droits de l'homme n'ont pas manqué de tirer la sonnette d'alarme⁵. Puis, après près d'une décennie d'impunité contre les répressions meurtrières des forces de sécurité et de défense sous le régime du Président Alpha Condé, le Parlement boycotté des membres de l'opposition a voté le 25 juin 2019 un nouveau texte relatif à l'usage des armes par la gendarmerie pour le maintien de l'ordre en Guinée. Non seulement ce nouveau texte de loi, comme celui du 2 juin 2015, encourage les gendarmes à utiliser des armes à feu pour « *défendre leur position* » dans le maintien de l'ordre public, mais de plus, il protège les gendarmes qui font recours à la force létale contre des poursuites judiciaires en cas d'abus et d'usage excessif de la force. En matière de maintien de l'ordre public, selon les normes internationales, les armes à feu ne devraient jamais être utilisées pour simplement disperser un rassemblement. Les organisations Human Rights Watch et Amnesty International, dans une publication conjointe⁶ du 4 juillet 2019 à ce sujet, ont rappelé que ce projet de loi est en violation de toutes les normes internationales en la matière, notamment « [les Principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois](#) ». Dès lors que ce Projet de loi symbolise le soutien légal apporté par le Président Alpha Condé à la violence d'État, il va de soi que son régime s'inscrive ouvertement dans une logique de répression et d'impunité en Guinée. Cela explique le fait que, malgré le fait que tous les éléments soient réunis pour enfin procéder au jugement des crimes contre l'humanité commis dans un stade de Conakry le 28 septembre 2009, le Président Alpha Condé n'en a jamais fait une priorité au cours des dix dernières années en dépit des multiples injonctions de l'Association des victimes des crimes du 28

⁵ [Guinée : polémique autour d'un texte de loi sur le maintien de l'ordre](#)

⁶ [Guinée : Une nouvelle loi pourrait protéger les membres de la police contre toute éventuelle poursuite en justice](#)

septembre 2009, d'Amnesty International⁷ et de Human Rights Watch⁸. Tout au contraire, des personnages cités dans les rapports d'enquêtes sur ces crimes contre l'humanité sont soutenus, promus et décorés par Alpha Condé, notamment le Commandant Moussa Thégboro Camara et le Capitaine Claude Pivi.

C'est dans ce contexte de violence d'État légalisée et d'impunité garantie que le Président Alpha Condé gouverne la Guinée. Au cours des dix dernières années, ces attributs de violence d'État et d'impunité se sont manifestées de manière systématique à des occasions spécifiques : les protestations citoyennes dans les zones minières, les manifestations politiques pour des élections transparentes, et les manifestations citoyennes contre la présidence à vie.

1-Les violences envers les protestations citoyennes dans les zones minières : la Guinée regorge d'importants gisements des ressources minières convoitées sur le marché international, notamment la bauxite⁹, l'or et le fer. La Guinée est le plus gros exportateur de bauxite vers la Chine qui, elle-même, est le premier producteur mondial d'aluminium. De même, les dépôts de gisements de fer des monts Nimba et Simandou au Sud-Est de la Guinée sont estimés à plus de 2.5 milliards de tonnes de qualité supérieure. Rajoutés à l'exploitation effrénée de l'Or, l'exploitation de la bauxite et le projet d'exploitation du fer du mont Simandou sont les plus grosses sources de revenu de l'État en Guinée. Alors que l'exploitation de ces ressources minières a triplé depuis la prise de fonction du Président Alpha Condé en 2010, cependant l'extrême pauvreté gagne au fur et à mesure les populations guinéennes, plus particulièrement les populations des zones minières. Un Rapport¹⁰ publié le 4 octobre 2018 par Human Rights Watch décrit à quel point l'exploitation effrénée des mines, notamment la Bauxite, provoque des ravages pour l'environnement et les populations environnantes en Guinée. Parallèlement, il faut souligner que la Guinée est

⁷ [Guinée : Dix ans après le massacre du stade, la justice n'a toujours pas été rendue](#)

⁸ [Guinée : Les victimes du massacre du stade n'ont toujours pas obtenu justice](#)

⁹ La bauxite est la matière première pour la production de l'aluminium.

¹⁰ [Guinée : Le boom de la bauxite menace les droits](#)

l'un des pays les plus corrompus en Afrique. En effet, dans l'Indice de Perception de la Corruption de l'organisation Transparency International, au cours des dix dernières années, la Guinée s'est toujours retrouvée parmi les trois pays les plus corrompus en Afrique de l'Ouest. Les scandales de corruption n'ont jamais cessé de jalonner les dix années de gouvernance d'Alpha Condé. La conjugaison de l'exploitation effrénée des ressources minières, de la corruption généralisée à toutes les échelles de l'État, et de l'extrême pauvreté des populations a finalement fait naître une conscience citoyenne chez les jeunes vivants dans les localités d'exploitation des mines. De ce fait, ponctuellement, tout au long du règne d'Alpha Condé, il y a eu des manifestations pour réclamer une meilleure redistribution de la rente minière. Dans la localité de Saôrô, en juillet 2011, des populations demandeurs d'emploi au sein de la Société minière VALE et ses sous-traitants sont réprimés dans le sang sur ordre des autorités : cinq morts et plusieurs blessés. La justice ne s'est jamais prononcée sur ces cas de morts. Dans la localité de Zowota¹¹, en août 2012, en plus d'être victime d'expropriation sans indemnisation, des populations demandeurs d'emploi au sein de la société minière VALE et ses sous-traitants sont à nouveau réprimés dans le sang sur ordre des autorités : six morts et plusieurs blessés. La justice ne s'est jamais prononcée sur ces cas de morts. Dans la localité de Diécké, le 23 mars 2014, des jeunes de cette localité protestent contre la non-publication des résultats d'un concours de recrutement organisé par la Société Guinéenne de Palmiers à Huile (SOGUIPAH). Les autorités ordonnent à l'armée de réprimer la protestation: 5 morts, de nombreux blésés et plusieurs exilés au Libéria (pays voisin). La justice ne s'est jamais prononcée sur ces cas de morts. Dans la région de Boké¹², en Septembre 2017, des populations ont protesté durant plusieurs semaines contre le manque d'électricité et d'eau potable dans leur localité alors même que des wagons de train transportent chaque jour la bauxite de leur localité vers les ports à destination de l'étranger. Les autorités ont réprimé dans le sang la protestation : 7 morts et une cinquantaine de blessés¹³. La justice ne s'est jamais prononcée sur ces cas de morts. C'est ainsi que,

¹¹ [Guinée : Le CSDF appelle à voter contre le troisième mandat](#)

¹² La région de Boké est le berceau des gisements de bauxite en Guinée.

¹³ [Guinée : les tensions persistent à Boké](#)

systématiquement, le régime d'Alpha Condé répond par la violence et l'impunité aux demandes sociales des populations dans les zones d'exploitation minière.

2-Violences envers les protestations politiques pour des élections transparentes : la Guinée a connu ses premières élections multipartites en décembre 1993. Depuis lors, plusieurs élections locales, législatives et présidentielles ont été organisées dans le pays. Alors que la courbe de l'apprentissage veut que le système électoral d'un pays se perfectionne au fur et à mesure des différents rendez-vous électoraux, en Guinée c'est le contraire qui se produit : tous les rendez-vous électoraux ont en dénominateur commun la « *fraude, la contestation et la violence* ». Les leçons tirées des précédentes échéances électorales n'ont aucune influence positive sur les prochaines échéances électorales. De ce fait, année après année, le système électoral guinéen génère des tensions politiques de plus en plus fortes, des violences de plus en plus fortes, et une instabilité politique quasi-permanente. Dans son Rapport¹⁴ publié le 19 décembre 2017 sur la Guinée, le Fonds Monétaire International identifie l'instabilité politique comme le principal risque pour la Guinée. De même, sur l'Indice de fragilité des États¹⁵, à cause de l'instabilité politique, la Guinée est le pays le plus fragile en Afrique de l'Ouest. Dans ce cycle continue de violences électorales, le régime du Président Alpha Condé a la particularité d'exclure les partenaires techniques traditionnels¹⁶ de la Guinée de toute participation à l'organisation des élections dans le seul but de priver ces derniers d'éléments probants sur les différents hold-up électoraux. Ainsi, durant les élections présidentielles de 2010 au cours desquelles Alpha Condé fut élu Président de la République pour la première fois, déjà avant le second tour, des violences politico-ethniques d'une rare intensité ont éclaté dans la localité de Siguiri, au centre du pays. Puis, entre la fin du vote et la proclamation des résultats du second tour, 7 morts ont été enregistrés suite à des violences liées à la proclamation des résultats provisoires¹⁷. Après la proclamation des

¹⁴ FMI: <http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2017/12/19/Guinea-Request-For-A-Three-Year-Arrangement-Under-The-Extended-Credit-Facility-Press-Release-45492>

¹⁵ Indice de Fragilité des États: <http://fundforpeace.org/fsi/>

¹⁶ Union Européenne, Organisation Internationale de la Francophonie, États-Unis, Organisation des Nations Unies.

¹⁷ [Guinée : La tension persiste en Guinée, l'état d'urgence décrété](#)

résultats définitifs, 4 morts ont été enregistrés suite à des violences¹⁸. Pour tous ces cas de morts à balles réelles, la justice ne s'est jamais prononcée. De même, les tensions politiques qui ont conduit à la tenue des élections législatives de 2013 ont entraîné, dans un cercle vertigineux de manifestations-répressions, plus de 12 morts dans la seule journée du 20 mai 2013¹⁹. La journée du 23 mai a connu 4 morts²⁰. Et en attendant des résultats des législatives du 28 septembre 2013, au moins une personne a été tuée dans des violences électorales²¹. Pour tous ces cas de morts à balles réelles, la justice ne s'est jamais prononcée. Également, les manifestations politiques pour la tenue des élections présidentielles de 2015 ont été sanglantes. Entre avril et mai 2015, selon Human Rights Watch²², il y a eu au moins deux manifestants tués et 146 autres blessés, dont 37 par balles. Et durant les élections présidentielles de 2015, il y a eu 12 personnes tuées et plusieurs cas de viols. Dans une lettre conjointe²³ du 10 octobre 2016, Amnesty International et Human Rights Watch ont rappelé au Président Alpha Condé la nécessité de rendre justice pour les violences électorales de 2015. En vain! Pour tous ces cas de morts, la justice ne s'est jamais prononcée. Quant aux élections locales du 4 février 2018, en l'absence d'observateurs internationaux, elles n'ont pas dérogé à la règle : le 6 février, selon Human Rights Watch, il y a eu 7 personnes tuées et au moins 89 manifestants blessés à Conakry lors de manifestations contre les résultats proclamés²⁴; il y a eu 5 enfants calcinés dans la localité de Kalinko, au centre du pays²⁵; et, le 26 février, il y a eu 2 morts à Conakry suite à une autre journée de manifestation de l'opposition pour exiger la vérité des urnes²⁶. Pour tous ces cas de morts, la justice ne s'est jamais prononcée. C'est dans ce contexte d'absence d'observateurs internationaux et de violence d'État que s'est tenu le double scrutin du 22 mars 2020 ainsi que les élections présidentielles du 18 octobre 2020. En ce qui concerne le double scrutin du 22 mars 2020 (des

¹⁸ [Guinée : violences après la victoire de Condé](#)

¹⁹ [Guinée : au moins 12 morts de manifestations de l'opposition à Conakry](#)

²⁰ [Guinée : Bilan de la marche du 23 mai : Quatre morts et une cinquantaine de blessés](#)

²¹ [La Guinée, sous tension, attend les résultats des législatives](#)

²² [Guinée : Excès et crimes commis par les forces de sécurité](#)

²³ [Guinée : Un an après les violences électorales, justice n'a toujours pas été rendue](#)

²⁴ [Guinée : Morts et criminalité lors des violences post-électorales](#)

²⁵ [Municipales en Guinée : cinq enfants tués dans des affrontements post-électorales](#)

²⁶ [Guinée – Journée Ville Morte : deux morts et plusieurs blessés à Conakry](#)

élections législatives couplées au référendum voulu par Alpha Condé pour changer la Constitution de mai 2010 afin de pouvoir se maintenir au pouvoir à vie), la majorité des principaux partis d'opposition ont boycotté ces scrutins en guise de protestation contre la volonté d'Alpha Condé de changer la Constitution. Qu'à cela ne tienne, une répression d'une rare violence s'est abattue sur les populations. Selon une publication du 10 avril 2020 de Human Rights Watch²⁷, le 20 février et le 5 mars à Conakry, les forces de sécurité ont tué deux adolescents. De même, selon une publication du 2 avril 2020 d'Amnesty International²⁸, le 22 mars, jour du vote, il y a eu au moins 12 manifestants tués à Conakry et Mamou (*centre du pays*) par des tirs à balles réelles des forces de sécurité du régime; le même jour, dans la ville de Nzérékoré (*Sud-Est du pays*) il y a eu au moins 22 personnes tuées et 100 personnes blessées. Le Conseil Supérieur de la Diaspora Forestière (CSDF) recense quant à lui au moins 60 morts à Nzérékoré au cours des violences électorales entre le 22 et le 24 mars²⁹. Dans un Rapport³⁰ du 25 septembre 2020, l'organisation Human Rights Watch confirme non seulement ces cas importants de morts et de blessés, mais de plus, elle documente des cas de viols et d'existence d'une « fosse commune » dans la forêt du 1^{er} mai à Nzérékoré creusée par les agents du régime pour se débarrasser des cadavres encombrants. Dans une suite logique, suite à ce référendum sanglant du 22 mars, le Président Alpha Condé a organisé les élections présidentielles du 18 octobre 2020 pour concrétiser son plan de présidence à vie. Alors que le double scrutin du 22 mars fut boycotté par les principaux partis d'opposition, celui du 18 octobre a connu la participation du principal parti d'opposition actuellement en Guinée (*Union des Forces Démocratiques de Guinée – UFDG*). Ce fut donc une élection très contestée et accompagnée de vives tensions. Alors que la campagne électorale et le vote du 18 octobre se déroulèrent dans un calme relatif, cependant, dès le soir du 18 octobre la machine répressive du régime s'est mise en marche pour imposer la victoire d'Alpha Condé alors même que des doutes sérieux subsistaient sur la crédibilité des résultats publiés au

²⁷ [Guinée : Un référendum entaché de violences](#)

²⁸ [Guinée : Des témoignages et des analyses de vidéos confirment la complicité entre forces de sécurité et groupes de jeunes lors des violences électorales](#)

²⁹ [Guinée : Le CSDF appelle à voter contre le troisième mandat](#)

³⁰ [Guinée : ils ont laissé les gens s'entretuer](#)

compte goutte par la Commission Électorale³¹. Entre le 18 octobre et le 3 novembre, la répression a causé 46 morts, près de 200 blessés par balle, et une centaine d'arrestations. Ce bilan macabre est non seulement confirmé par une publication du 25 octobre d'Amnesty International³² expliquant les méthodes utilisées par les forces de sécurité et de défense du régime, mais aussi, par un Rapport confectionné par une coalition d'opposants³³. Ce dernier rapport confectionné par la coalition d'opposition en Guinée est d'autant plus crédible qu'il contient l'image, le nom et l'âge de chaque victime; ainsi que le numéro de téléphone des parents de ces victimes. Bien entendu, la justice ne se prononcera jamais sous le régime du Président Alpha Condé pour les cas de morts lors du double scrutin du 22 mars 2020 comme pour ceux liés aux élections présidentielles du 18 octobre 2020.

3-Violences envers les protestations citoyennes contre la présidence à vie : la Guinée a un historique peu reluisant en matière d'alternance politique démocratique. Depuis son accession à l'indépendance le 2 octobre 1958, avant l'élection d'Alpha Condé en novembre 2010, la Guinée n'avait connu que deux alternances politiques. Le premier président de la Guinée (Ahmed Sékou Touré) est resté au pouvoir durant 26 années (1958 à 1984) jusqu'à sa mort naturelle. Suite à son décès, une junte militaire dirigée par le Colonel Lansana Conté a pris le pouvoir suite à un Coup d'État pour organiser la transition d'un régime à parti-unique vers le multipartisme. Le chef de cette junte militaire est resté au pouvoir durant 24 années (1984 à 2008) jusqu'à sa mort naturelle. C'est suite au décès du Président Lansana Conté le 22 décembre 2008 que fut ouverte la transition au bout de laquelle Alpha Condé fut élu Président de la République et investit en décembre 2010. Cependant, durant cette dernière transition qui a conduit à l'élection d'Alpha Condé, les forces vives guinéennes (*partis politiques et société civile*) avaient tout de même pris le soins d'introduire au sein de la Constitution de la Guinée des clauses d'intangibilité qui limitent à deux le nombre de mandats possibles pour un quelconque Président de la République. À la veille de la fin de son

³¹ Les États-Unis, la France et l'Union Européenne ont mis en doute le processus de centralisation des votes au niveau de la Commission Électorale.

³² [Guinée : Des récits de témoins, des vidéos et images satellites analysées confirment des tirs à balles réelles par les forces de défense et de sécurité sur des manifestants.](#)

³³ [Bilan de la répression policière du régime d'Alpha Condé entre le 19 octobre et le 3 novembre 2020](#)

second et dernier mandat présidentiel, après plusieurs mois de spéculations, lorsqu'il est devenu évident qu'Alpha Condé a des velléités de présidence à vie, les forces sociales et politiques en Guinée se sont réorganisées au tour du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) afin de s'opposer à ce projet rétrograde³⁴. Les premiers appels à manifester contre la modification de la Constitution ont été lancés le 14 octobre 2019. Entre octobre 2019 et février 2020, dans son Rapport³⁵ publié le 1^{er} octobre 2020, Amnesty International a recensé dix interdictions de manifester émises par les autorités à travers le pays; observé le déploiement à plusieurs reprises des militaires lors d'opérations relevant en principe du maintien de l'ordre public; et surtout, documenté la répression sanglante du régime envers les manifestants opposés au projet de présidence à vie d'Alpha Condé : 30 personnes tuées³⁶ et plus de 195 blessés graves lors de ces manifestations qui ont eu lieu entre octobre 2019 et février 2020. À cela, il faut rajouter non seulement les violences liées au référendum du 22 mars 2020 dont le bilan humain a été rapporté plus haut dans ce Rapport, mais aussi, le fait que le régime a ciblé et abattu deux coordinateurs fédéraux du FNDC dans le lot des violences survenues après les élections du 18 octobre 2020. Et pour tous ces morts et blessés, la justice ne s'est jamais prononcée. L'un des faits nouveaux inquiétants des nouvelles vagues de répression du régime contre les manifestants opposés à la présidence à vie d'Alpha Condé est la présence de groupes de « *jeunes contre-manifestants* » habillés en civils et couverts par les forces de maintien d'ordre. Comme documenté dans sa Publication³⁷ du 2 avril 2020, Amnesty International a confirmé suite à plusieurs témoignages concordants que le rôle de ces « *jeunes contre-manifestants* » est non seulement d'effectuer des casses de biens et de magasins réputés appartenir aux membres de la communauté Peul³⁸, mais aussi de lyncher d'éventuels opposants lors des opérations de maintien de l'ordre. C'est ainsi que, dans la publication précédemment citée, Amnesty

³⁴ [Déclaration N°019/FNDC/2019](#)

³⁵ [Marcher et Mourir : urgence de justice pour les victimes de la répression des manifestations en Guinée](#)

³⁶ Le FNDC décompte quant à lui 44 personnes tuées entre octobre 2019 et février 2020.

³⁷ [Guinée : Des témoignages et des analyses de vidéos confirment la complicité entre forces de sécurité et groupes de jeunes lors des violences électorales.](#)

³⁸ Les Peuls sont l'une des communautés ethniques majoritaires en Guinée qui subissent des discriminations politiques depuis le premier régime. Le leader du principal parti d'opposition est actuellement issu de l'ethnie Peul.

International documente le cas du jeune Alpha Oumar Diallo blessé par balle le 22 mars 2020 puis lynché à mort par ces « *jeunes contre-manifestants* » du régime. De même, durant la vague de répression du régime après les élections du 18 octobre 2020, des témoignages concordants comme celui indiqué sur cette image à droite rapportent que le même mode opératoire a été utilisé dans la haute banlieue de Conakry (*Matoto, Sonfonia, Yattaya*) où les forces de maintien de l'ordre ont été déployé avec ces « *jeunes contre-manifestants* » qui procèdent à des casses de biens et de magasins. Également, la Publication³⁹ du 19 novembre 2020 de Human Rights Watch relate des violences intercommunautaires qui datent du 23 octobre 2020 en ces termes « .. *des centaines d'hommes armés de diverses ethnies, dont des Malinké et des Konianké, considérés comme des sympathisants du parti au pouvoir, ont attaqué des membres de l'ethnie Peul, perçue comme partisane de l'opposition, dans le quartier d'Enta Marché. Lors des affrontements, Yacouba Diallo, un mécanicien âgé de 67 ans, a été battu à mort puis brûlé vif à son domicile. Au moins une autre maison a également été incendiée et 10 magasins pillés* ». Cette particularité de la répression du régime contre les opposants à la présidence à vie d'Alpha Condé est très inquiétante car, non seulement elle illustre une certaine conception et une planification de ces opérations d'assassinats politiques, mais de plus, elle s'apparente aux fameuses milices « *Interahamwe* » créées dès 1992 par le Président Juvénal Habyarimana au Rwanda. Ces milices *Interahamwe*



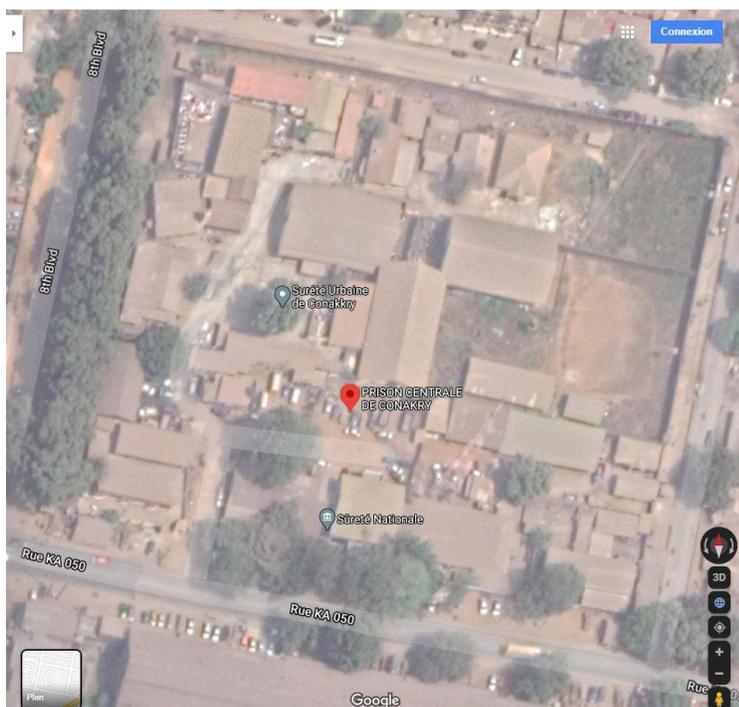
Témoignages avec vidéo disponible – Facebook Messenger

³⁹ [Guinée : Violences et répression postélectorales](#)

furent responsables de la plupart des massacres aux machettes pendant le génocide en 1994 au Rwanda. Ces méthodes qui consistent à entretenir et employer des milices non conventionnelles dans des opérations de maintien de l'ordre public sont à la fois contraires aux Conventions internationales et à la Constitution⁴⁰ de mai 2010 en Guinée qui stipule en son article 143 : « ... nul ne doit organiser des formations militaires, paramilitaires ou des milices privées, ni entretenir un groupe armé ». Cette disposition constitutionnelle a été supprimé dans le projet de Constitution qu'Alpha Condé a soumis au référendum le 22 mars 2020.

II-DES VIOLENCES D'ÉTAT INSTITUTIONNELLEMENT SOUTENUES

Par ailleurs, la violence d'État est institutionnellement soutenu par le régime du Président Alpha Condé dans la mesure où le système carcéral du pays est mis à la disposition des pratiques répressives du régime. Dans un État normal, le système carcéral a généralement le



Prison Centrale - Conakry - 2020/11/11

double objectif de punir les contrevenants à la loi et de faciliter la réinsertion sociale des prisonniers. Sous le régime d'Alpha Condé les institutions carcérales sont transformées en des « centres de détention de masse et de torture » des opposants et des dissidents au régime. Dans son Rapport⁴¹ publié le 13 novembre 2019 sur la Guinée, non seulement l'organisation Amnesty International observe une

surpopulation carcérale inhabituelle en Guinée, mais de plus, elle découvre des cas de

⁴⁰ [Constitution de mai 2010](#)

⁴¹ [Guinée : Les voyants au rouge à l'approche de l'élection présidentielle de 2020](#)

torture et de traitements inhumains dans les prisons du pays. Par exemple, en Octobre 2019 la population carcérale de la Guinée s'élevait à 4,375 personnes à travers les 33 prisons du pays pour une capacité totale d'accueil de seulement 2,552 places. À la même période, la Prison centrale de Conakry comptait 1,468 détenus pour une capacité totale de 500 places. Entre 2015 et Octobre 2019 il y aurait eu au moins 109 personnes mortes en détention. L'un des cas les plus récents est celui du jeune Mamadou Oury Barry⁴², âgé de 21 ans, arrêté en août 2020 durant la répression contre les manifestants opposés à la présidence à vie en Guinée. Il est mort le 15 janvier 2021 en détention à la Prison Centrale de Conakry. Le Département d'État des États-Unis ont interpellé le pouvoir d'Alpha Condé sur la situation des détenus politiques en Guinée⁴³. De même, l'Union Européenne n'a pas manqué de se faire entendre⁴⁴. Parmi ces cas récents de morts en détention, il y a aussi celui d'Elhadj Ibrahima Sow, un sexagénaire pris dans la vague des arrestations après les élections du 18 octobre 2020. Il a été torturé à la prison centrale de Conakry et a fini par mourir de ses souffrances le 17 novembre 2020⁴⁵. De même, le cas du chauffeur Lamarana Diallo arrêté le 5 avril 2020 lors de la répression contre les opposants au référendum constitutionnel. Il est finalement décédé le jour de sa sortie de prison le 5 décembre 2020 des suites de la torture qu'il a subi à la Prison Centrale de Conakry⁴⁶. Cependant, le cas récent le plus emblématique des morts en détention est celui du militant affable et courtois Roger Bamba. Militant politique du principale parti d'opposition et employé du Parlement de la République, Roger Bamba a été arrêté au Parlement le 7 septembre 2020 par les agents du régime parce



Roger Bamba

⁴² [Guinée : Mamadou Oury Barry, manifestant emprisonné et mort en détention](#)

⁴³ [Prisonnier décédé en détention : Les États-Unis interpellent le gouvernement](#)

⁴⁴ [Guinée : L'UE interpelle le gouvernement sur le décès de l'opposant Mamadou Oury Barry](#)

⁴⁵ [Violences postélectorales : un sexagénaire meurt torturé en détention](#)

⁴⁶ [Lamarana meurt le jour de sa sortie de prison : « il a été torturé à la maison centrale... »](#)

qu'il est tout simplement contre le projet de présidence à vie d'Alpha Condé. Il a été conduit à la Prison Centrale de Conakry où il est décédé dans la nuit du mercredi 17 décembre 2020. Comme le raconte son inconsolable épouse dans une interview⁴⁷, Roger Bamba a subi toutes sortes de tortures mentales et physiques. En pleurs, l'épouse de Roger Bamba déclare : « ... *Si Dieu est là pour les pauvres, je veux qu'il fasse la justice. Il y a eu beaucoup de morts en Guinée sans justice, je sais que mon mari n'aura pas de justice sur cette terre, mais demain à l'au-delà mon mari aura la justice. C'était lui le seul espoir de la famille, c'est celui qui s'occupait de nous. Il a trois enfants derrière lui. C'est lui seul qui avait la charge de nous, je n'ai personne. Je ne sais pas où aller, ni quoi faire. Je ne sais pas qu'est-ce que je vais devenir après sa mort. Je m'en remets à Dieu. Si c'est la maladie qui l'a tué qu'il m'aide à le savoir, s'il a été empoisonné que Dieu fasse la justice... ».*

Dans ce contexte de surpopulation carcérale, plongé dans le cercle vicieux de la logique répressive, le Président Alpha Condé s'est empressé de prendre, le 5 février 2020, un Décret présidentiel⁴⁸ pour gracier 233 prisonniers incarcérés pour des raisons de droit commun afin de libérer de la place dans les prisons en vue des arrestations envisagées contre les opposants à son projet de présidence à vie dont le tournant décisif devait être le double scrutin du 22 mars 2020. Plusieurs opposants au Président Alpha Condé sont régulièrement harcelés entre détentions à la Prison Centrale de Conakry et procédures judiciaires farfelues. Au moment où ce rapport est en train d'être rédigé, en plus des centaines d'anonymes⁴⁹, plusieurs opposants politiques et membres de la société civile sont arbitrairement détenus à la Prison Centrale de Conakry pour le simple fait d'être opposé à la présidence à vie d'Alpha Condé. Il est nécessaire de mentionner quelques noms, notamment celui d'Ismaël Condé (*Vice-maire de la commune de Matam*), d'Oumar Sylla (*Coordinateur national adjoint du FNDC*), d'Ibrahima Diallo (*Chargé des opérations du FNDC*), d'Alpha Soumah (*membre du FNDC*), d'Étienne Soropogui (*membre d'une coalition politique de l'opposition*), de Mamadi Madic Condé (*communiquant de parti d'opposition*), de Souleymane Condé (*membre du FNDC*), de

⁴⁷ [La veuve de Roger Bamba est inconsolable : « Que Dieu fasse la justice... »](#)

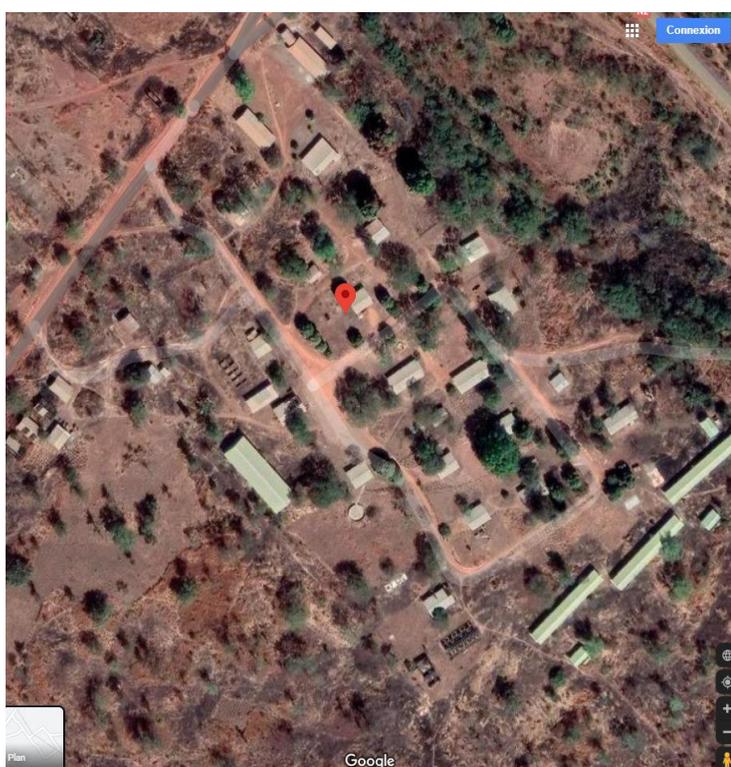
⁴⁸ [Guinée : le président Alpha Condé accorde une grâce présidentielle à 233 condamnés](#)

⁴⁹ Pour ne pas dire des milliers.

Cherif Bah (*Vice-président du principal parti d'opposition*), d'Ousmane Gaoual Diallo (*Responsable des relations publiques du principal parti d'opposition*), de Cellou Baldé (*Responsable des fédérations nationales du principal parti d'opposition*), d'Abdoulaye Bah (*membre du principal parti d'opposition*), et de Saikou Yaya Diallo (*Responsable Juridique et Social du FNDC*). Plusieurs autres acteurs y sont régulièrement convoqués, notamment Sékou Koundouno (*Responsable des stratégies et planification du FNDC*), et Abdourahmane Sanoh (*Coordinateur général du FNDC*).

Dans le même ordre d'idées, un autre fait nouveau qui prouve le soutien institutionnel du régime d'Alpha Condé à la violence d'État est la création de toutes pièces du centre de détention de Soronkoni à 700 km de Conakry, dans la région de Kankan. Le camp de

Soronkoni est une ancienne base construite pour loger les experts et cadres des sociétés en charge de la réalisation de la route Kouroussa-Kankan, pour héberger les ateliers mécaniques, et pour stocker différents matériaux de construction. À la fin des travaux en 2000, la base a été remise à l'administration qui l'a utilisé plus tard comme camp militaire. La Camp de Soronkoni joue désormais un rôle majeur dans le système carcéral répressif du régime du Président Alpha Condé. En effet, il



Camp de Soronkoni - Google 08/11/2020

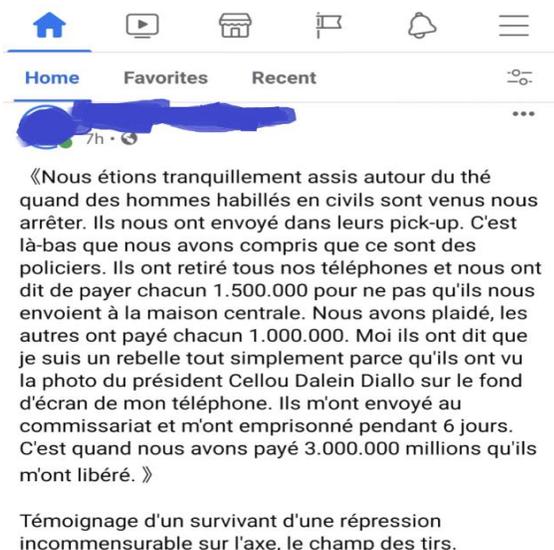
est

est minutieusement documenté dans les rapports de Human Rights Watch⁵⁰ et Amnesty

⁵⁰ [Guinée : Un référendum entaché de violences](#)

International⁵¹ que, à l'approche et après le double scrutin du 22 mars 2020, le régime a organisé des rafles d'opposants partout à travers le pays (Conakry, Mamou, Nzérékoré, etc.) pour ensuite les conduire au camp de Soronkoni où ils subissent la torture et des traitements inhumains. Pour la durée de leur détention au camp de Soronkoni, non seulement les détenus ne sont ni inculpés ni présentés à un juge, mais de plus, ils n'ont accès ni à leur famille ni à un avocat. Généralement, les autorités ne se prononcent pas sur leur sort, y compris après la libération pour certains détenus. À ce niveau également, il y a une totale violation des normes internationales, notamment la [Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées](#).

Finalement, comme l'indique l'image ci-dessous, un autre fait nouveau sous le régime d'Alpha Condé est la « mercantilisation » à outrance du système carcéral en guinéen. En



effet, le système carcéral du pays est devenu un « business très lucratif » pour les policiers, les gendarmes et les agents pénitentiaires. Les rafles et arrestations de masse planifiées par le régime dans les régions et quartiers favorables à l'opposition sont suivis d'un trafic extrêmement lugubre dans les prisons et les commissariats de police. Les policiers, les gendarmes et les agents pénitentiaires réclament ouvertement des rançons de plus en plus élevées aux pauvres familles pour obtenir la libération des détenus. Le système judiciaire est totalement mis hors-jeu dans la mesure où dès le départ les arrestations sont arbitraires et extra-judiciaires. Des citoyens de plein droit sont donc vulgairement transformés en de simples

⁵¹ [Guinée : Marcher et mourir – Urgence de justice pour les victimes de répression des manifestations en Guinée](#)

marchandises sous le régime du Président Alpha Condé, en totale violation de la [Convention Internationale pour la répression de la traite des êtres humains](#).

III-DES DISCOURS DE HAINE ETHNIQUE AU PLUS HAUT SOMMET DE L'ÉTAT

Comme la plupart des pays Africains, la Guinée est un pays multiconfessionnel et multi-ethnique. Alors que le pays compte plus d'une dizaine de communautés ethniques différentes, les deux communautés ethniques démographiquement majoritaires à ce jour sont les Peuls et les Malinkés. Sur le plan politique, les différents régimes qui se sont succédés depuis l'indépendance du pays en 1958 ont ponctuellement fait usage de « *discours de haine ethnique* » pour conquérir ou conserver le pouvoir. Alors que le Chef de l'État était à l'époque issu de l'ethnie Malinké, le premier régime (1958 – 1984) a souvent évoqué des séries de « *complots Peuls*⁵² » pour, non seulement détourner l'attention populaire sur ses échecs socioéconomiques, mais aussi, pour justifier l'élimination de cadres et intellectuels Peuls. Ces pratiques ont induit dans l'inconscient populaire guinéen un fort ressenti ethnique. Quant au second régime (1984 – 2008) dont le Chef de l'État était issu de l'ethnie Soussou, suite à l'échec en juillet 1985 de la tentative de putsch du colonel Diarra Traoré (*issu de l'ethnie Malinké*), le Président de la République d'alors (Lansana Conté) avait qualifié cette tentative de putsch comme un « *Coup d'État Malinké*⁵³ ». Il s'en était suivi des centaines d'arrestations et de multiples pillages des biens des commerçants et des cadres Malinkés. Ces pratiques ont à nouveau alimenté le ressenti ethnique et le repli identitaire dans l'inconscient populaire guinéen.

Pour ce qui est d'Alpha Condé, un acteur politique issu de l'ethnie Malinké, il a commencé à fleurter avec les discours de haine bien avant sa prise de pouvoir en décembre 2010. De façon très symbolique, déjà lors des premières élections multipartites de décembre 1993 en Guinée, il lui a été attribué des discours incitant à la haine ethnique contre le Général Lansana Conté (Soussou) en ces termes « ... *tout Malinké qui vote pour Lansana Conté est un*

⁵² [La sale guerre de Sékou Touré contre les Peuls](#)

⁵³ [L'ethnie à l'épreuve des enjeux politiques : Réflexions sur le cas guinéen](#)

bâtard ». Puis, entre le premier tour et le second tour des élections présidentielles de 2010, face à un adversaire issu de l'ethnie Peul et sortant du premier tour avec 43% des voix, non seulement Alpha Condé a martelé une cadence de discours de haine⁵⁴ dans l'effort de rallier les autres ethnies minoritaires avec le slogan « *tout sauf un Peul* », mais de plus, nous avons assisté pour la première fois à une opération bien planifiée d'incitation à la violence ethnique de la part d'Alpha Condé. En effet, en début octobre 2010, en pleine campagne électorale du deuxième tour, le parti politique d'Alpha Condé (RPG), cherchant à imposer une polarisation ethnique des populations, a mis de l'avant l'affaire dite de « *l'eau empoisonnée*⁵⁵ » : lors d'un meeting politique, des militants de son parti auraient consommé une eau empoisonnée par le parti de son adversaire qui caracole à 43% des voix au premier tour du scrutin. Cette affaire d'eau empoisonnée a donc servi d'alibi pour justifier des attaques organisées de membres de la communauté Malinké envers les membres de la communauté Peul vivant principalement à Conakry et Siguiri (*Centre-est du pays*). Les violences électorales qui ont découlé de l'affaire de « *l'eau empoisonnée* » ont, selon un Publication⁵⁶ du 5 novembre 2010 de Human Rights Watch, provoqué au moins un mort, 62 blessés graves, et surtout, pour la première fois, l'exode relativement massif de membres de la communauté Peul de Siguiri, Kouroussa et Kissidougou vers d'autres régions du pays. Dans une autre Publication⁵⁷ du 26 octobre 2010, chronologiquement après l'affaire de l'eau empoisonnée, Human Rights Watch documente le témoignage de Dr Mamadou Aliou Barry⁵⁸ suite à son agression par les forces de sécurité en ces termes : *Il a indiqué que les soldats disaient explicitement aux hommes : « Vous, les Peuls, on ne vous laissera pas voter. Nous allons vous arrêter et vous garder ici ... vous ne serez pas au pouvoir, nous allons vous écraser »*. Dans la même publication, Human Rights Watch souligne un facteur important : « ... très rares sont les Peuls membres des services de sécurité ». Les discours de haine font donc partie des principaux

⁵⁴ Par exemple, il n'a jamais cessé de répéter que « [les Peuls ont le pouvoir économique, il ne faudrait pas qu'ils aient le pouvoir politique](#) ».

⁵⁵ [La méfiance reste de mise entre Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé](#)

⁵⁶ [Guinée : Les forces de sécurité devraient faire preuve de retenue lors du deuxième tour de l'élection présidentielle.](#)

⁵⁷ [Guinée : Le gouvernement doit enquêter sur l'agression dont a été victime un défenseur des droits humains](#)

⁵⁸ Président de l'Observatoire Nationale de la Démocratie et des Droits de l'Homme (ONDH)

outils qui ont permis à Alpha Condé de conquérir et accéder au pouvoir en novembre 2010 en Guinée. Si la conquête du pouvoir était la seule raison pour Alpha Condé d'employer les discours de haine, il aurait été observé un estompement au fur et à mesure de ce genre de discours après décembre 2010. Cependant, depuis qu'il est au pouvoir en 2010, toutes les observations de terrain s'accordent sur un élément : Alpha Condé a instauré un régime totalement mû par la haine ethnique en Guinée.

Dès son accession au pouvoir en novembre 2010, d'abord sur le plan économique, Alpha Condé a clairement affiché son intention de rendre la vie dure aux opérateurs économiques issus de l'ethnie Peul. Par exemple, à chaque fois qu'il y a une flambée des prix sur les marchés, au lieu d'annoncer des mesures de lutte contre l'inflation, Alpha Condé donne le ton de la réprimande ethnocentrique⁵⁹ en affirmant que ce sont les commerçants, inconsciemment associés à la communauté Peul par les populations guinéennes, qui augmente les prix des denrées de premières nécessité⁶⁰. Cela alimente fortement la haine ethnique envers les Peuls en Guinée. De même, on retrouve souvent dans ses discours et ses orientations politiques une volonté de marginalisation du secteur du commerce qu'il associe fortement à la communauté Peul. Il répète régulièrement « ... *Il faut dire aussi que les Hommes d'affaires guinéens n'étaient pas habitués à l'entrepreneuriat, c'était trop facile pour eux parce qu'ils ne payaient ni à la douane, ni les taxes (...). Sur les conteneurs on voyait marqué PRG (Présidence de la République de Guinée, Ndlr) ou Armée, pour dire que cela appartient soit à la présidence ou à l'armée pendant que les marchandises appartenaient aux commerçants. C'était facile de s'enrichir*⁶¹ ... ». Au moment même où ce Rapport est mis en ligne, des tonnes de marchandises sont immobilisées à la frontière entre la Guinée et le Sénégal⁶², et celle entre la Guinée et la Sierra-Leone, depuis la veille des élections présidentielles du 18 octobre 2020. Ces frontières ont été unilatéralement fermés par le Président Alpha Condé parce que, non seulement il perçoit le Sénégal et la Sierra Leone

⁵⁹ [Alpha Condé s'en prend aux commerçants qui augmentent les prix à l'approche du ramadan](#)

⁶⁰ [Guinée : Alpha Condé dénonce des commerçants qui ont « saboté son pouvoir »](#)

⁶¹ [Alpha Condé se souvient : « quand j'ai été élu Président en 2010 ... »](#)

⁶² [Fermeture prolongée de la frontière guinéo-sénégalaise : Alpha Condé veut agenouiller le Fouta](#)

comme des menaces du fait que ces deux pays abritent une forte communauté guinéenne dont la majorité est issue de l'ethnie Peul; mais de plus, parce que le commerce florissant entre la Guinée et le Sénégal, et entre la Guinée et la Sierra Leone, est majoritairement détenu par les commerçants Peuls. Ces mesures de fermeture unilatérale et arbitraire des frontières est également en totale violation de l'article 59 du [Traité de la Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest \(CEDEAO\) pour la libre circulation des personnes et des marchandises](#). Le Président de la Sierra Leone n'a pas manqué de souligner la violation par Conakry de ce traité de libre-échange lors de la 58^{ème} session ordinaire de l'autorité des Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO⁶³ qui a eu lieu le 23 janvier 2021. Finalement, sur le plan économique, il existe aujourd'hui une politique de discrimination institutionnalisée au plus haut sommet de l'État destinée à priver systématiquement des opérateurs économiques issus de certaines communautés ethniques de participation aux appels d'offre pour les marchés publics. Cette politique de discrimination d'Alpha Condé crée naturellement un ressenti et des tensions ethniques dans le pays.

En ce qui concerne la gouvernance et l'administration publique, depuis l'arrivée d'Alpha Condé au pouvoir, non seulement les crédits de développement local sont largement accordés aux régions où les Malinkés sont majoritaires, mais de plus, il y a désormais une forte ethnicisation de l'appareil de l'État. Les décrets de nomination pris par le Président Alpha Condé au cours des dix dernières années de gouvernance montrent une exclusion quasi-totale des cadres non-malinkés à la gestion des affaires du pays. Cette politique d'exclusion ethnique, appelée dans le jargon guinéen « *maninkanisation de l'Administration* », crée beaucoup de frustrations au sein des communautés ethniques marginalisées en dépit de leur compétence et de leur expérience dans la gestion de la chose publique. Cette réalité est par exemple corroborée dans une Publication⁶⁴ de Human Rights Watch soulignant le fait que l'armée guinéenne ne compte quasiment pas de Peuls dans ses rangs. Ces discours

⁶³ [Guinée-Sierra Leone : Maada Bio « charge » Alpha Condé devant la CEDEAO](#)

⁶⁴ [Guinée : Le gouvernement doit enquêter sur l'agression dont a été victime un défenseur des droits humains](#)

de haine et ces politiques de ségrégation du régime d'Alpha Condé sont en totale violation, non seulement de l'Article 2 de la [Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples](#), mais aussi, de la [Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#) et le [Pacte International relatif aux droits civils et politiques](#). Par ailleurs, dans cette logique d'incitation à la haine ethnique, un plan bien pensé venant des plus hautes sphères du régime d'Alpha Condé cherche à déchaîner le démon déjà dompté de l'époque des « *systèmes de castes* » dans la région du Fouta Djallon (*Moyenne Guinée*) peuplée majoritairement par des populations de l'ethnie Peul. En effet, avant les indépendances, cette région était organisée en système de castes où les nobles et leurs auxiliaires cohabitaient selon un ordre social établi. Ce système de caste fut aboli dès l'indépendance du pays en 1958. Dans une volonté de distiller la haine ethnique dans cette région, depuis sa prise de fonction en 2010, Alpha Condé cherche à encourager les anciens auxiliaires et leurs descendants à la vengeance contre les familles des anciens nobles et leurs descendants. Pour y arriver, le régime apporte tout le soutien logistique, politique et administratifs à ses nouveaux clients. Dans le jargon guinéen, cette politique de division est appelé le « *manden-djallon*⁶⁵ ». C'est une politique qui est en totale violation, non seulement du [Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse](#), mais aussi, de la [Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide](#).

Enfin, à toutes ces politiques et pratiques, il faut rajouter la décision politique et administrative prise par le Président Alpha Condé entre février et mai 2019 de raser des milliers de maisons dans les quartiers de Kaporo-rails, Kipé 2, Dimesse et Dar-Es-Salam (*Commune de Ratoma, Conakry*). Selon Human Rights Watch⁶⁶, ce déguerpissement a provoqué le déplacement de plus de 20 milles personnes sans aide humanitaire ni indemnisation et logement de remplacement. C'est une totale violation des [Principes de base et directives internationales concernant les expulsions et les déplacements liés au](#)

⁶⁵ [Alerte sur la préparation du génocide contre les Peuls et guerre civile en Moyenne Guinée](#)

⁶⁶ [Guinée : Des expulsions forcées draconiennes](#)

[développement](#). Le gouvernement dirigé par le Président Alpha Condé a justifié ces déguerpissements sauvages par le fait que ce sont des domaines de l'État qui seront utilisés pour construire des ministères du gouvernement, des ambassades étrangères, et des entreprises. Cependant, il s'agit surtout là d'une zone habitée à plus de 90% par des populations issues de l'ethnie Peul. Ces déguerpissements ont naturellement suscité un très fort ressenti ethnocentrique au sein des populations Peuls en Guinée.

C'est dans ce décor bien figé d'un régime ouvertement et foncièrement ethnocentrique que s'est tenu les élections présidentielles du 18 octobre 2020 en Guinée. Cette élection a à nouveau opposé Alpha Condé (*issu de l'ethnie Malinké*) à Cellou Dalein Diallo (*issu de l'ethnie Peul*). Pendant que ce dernier sillonnait le pays à la rencontre des populations pour battre sa campagne, Alpha Condé quant à lui privilégiait des campagnes virtuelles. Alors que l'élection suivait son cours dans un calme relatif, comme ce fut le cas avec « *l'affaire de l'eau empoisonnée* » lors de l'élection présidentielle de 2010, le parti au pouvoir a trouvé à nouveau un alibi pour ethniquement polariser le pays. Cette fois-ci l'accusation a porté sur une supposée « *attaque aux jets de pierres du cortège du premier ministre* » en campagne dans une région supposée être le fief politique de Cellou Dalein Diallo. Cependant, même le préfet de la Ville qui a abrité ce meeting a démenti ces accusations. Mais il n'en fallait pas plus pour donner des arguments au parti d'Alpha Condé (RPG) pour, non seulement inciter leurs militants dans les villes de Kankan, Siguiri et Kissidougou à s'attaquer aux Peuls qui y vivent, mais aussi de saccager et détruire leurs biens⁶⁷. Ces violences pré-électorales ont provoqué au moins un mort, des 10 dizaines de blessés, d'énormes dégâts matériels, et surtout une nouvelle vague de déplacement des populations Peuls vivant à Kankan, Siguiri et Kissidougou vers des régions où elles se sentent mieux en sécurité. Par ailleurs, tout en entonnant les mêmes slogans utilisés lors des précédentes élections, notamment « *tout sauf un Peul* » et « *les Peuls ont le pouvoir économique, ils ne peuvent pas avoir le pouvoir politique* »; pour l'élection d'octobre 2020, Alpha Condé a employé deux nouveaux slogans à relents ethniques qui ont été repris au plus haut sommet de l'État par son premier ministre,

⁶⁷ [Violences pré-électorales à Kankan : plusieurs concessions et boutiques pillées avec de nombreux blessés](#)

Kassory Fofana. Le premier slogan fut employé lors d'un meeting politique virtuel entre Alpha Condé et ses militants de la région de Kankan, majoritairement peuplée de populations issues de l'ethnie Malinké. Dans ce meeting tenu le 19 septembre 2020, Alpha Condé a publiquement affirmé aux populations de la région de Kankan : « *si vous votez pour un candidat Malinké qui n'est pas du RPG (parti au pouvoir), c'est pour Cellou Dalein Diallo que vous aurez voté*⁶⁸ ». En filigrane de ce discours, Alpha Condé a donc voulu rappeler à ses troupes qu'un Malinké ne doit pas voter pour un Peul, comme il l'avait déjà dit lors de l'élection de 1993 en affirmant que « *n'importe quel Malinké qui vote pour Lansana Conté est un batard* ». Malgré les critiques, il a repris le même discours quelques jours plus tard, le 23 septembre 2020, lors d'un meeting virtuel avec ses militants de la ville de Siguiri. De plus, lors de ce meeting de Siguiri, s'adressant à ses partisans, Alpha Condé déclare « *... cette élection n'est pas seulement une élection, c'est comme si nous étions en guerre ...* »⁶⁹. En plus d'être des discours de haine, ces deux discours incitent également à la violence ethnique dans le pays. En effet, suite à ces deux discours, le régime d'Alpha Condé a exécuté un plan pour barrer la route de Cellou Dalein Diallo qui se rendait à Kankan (*fief du parti au pouvoir*) pour battre campagne. De même, le cortège de Ousmane Kaba, un autre candidat issu de l'ethnie Malinké, a été bloqué sur la route de Siguiri (*fief du parti au pouvoir*) pour battre campagne. Quant au second nouveau slogan à relent ethnocentrique, Alpha Condé l'a tenu le 10 octobre 2020 lors d'un meeting dans la région de la Basse Côte, notamment à Coyah. Dans ce meeting, Alpha Condé déclare ouvertement : « *... levez-vous si vous ne voulez pas que vos enfants soient des étrangers chez eux ... n'hésitez pas et ne vous trompez pas de choix le jour du scrutin*⁷⁰ ... ». En filigrane de ce discours, Alpha Condé s'est adressé aux populations de la Basse Côte, originellement peuplée de Bagas et de Soussous, pour leur envoyer le double message selon lequel : « *premièrement, les populations Peuls sont des étrangers venus d'ailleurs et que ces populations sont en train d'envahir les terres Soussous et Bagas; et deuxièmement, lui Alpha Condé est le seul qui peut empêcher cela d'arriver* ». Ce discours a été repris au plus haut sommet par son premier ministre Kassory Fofana. Ce discours d'incitation

⁶⁸ [Alpha Condé : « si vous votez pour un candidat malinké qui n'est pas du RPG, c'est pour Cellou »](#)

⁶⁹ [Alpha Condé appelle ses partisans à faire bloc autour de lui](#)

⁷⁰ [Alpha Condé à Coyah : « si vous ne voulez pas que vos enfants soient des étrangers »](#)

à la haine ethnique n'est pas non plus resté lettre morte. En effet, il s'en est suivi des actions allant dans le sens de la consolidation de cette idée ethnocentrique chez les populations locales dès après les élections du 18 octobre 2020. Après son maintien au pouvoir, en guise de récompense envers les populations de la Basse Côte, non seulement le Président Alpha Condé a maintenu le Premier ministre issu de cette région (Kassory Fofana) et a promu un autre allié⁷¹ issue de cette région comme Chef de file de l'opposition en total déni de la réalité politique du pays; mais de plus, dès novembre 2020 il s'est attaqué à de grands commerçants Peuls évoluant dans les villes de Kindia et Dubréka (Basse Côte) dont l'un d'entre-eux est le Président de la Coordination des Peuls de toute la Guinée⁷². De plus, depuis lors, notamment le 23 décembre 2020, il a également été rapporté des destructions de plantations appartenant aux entrepreneurs Peuls dans la région de Kindia⁷³.

En mettant en parallèle ce discours de haine extrêmement violent avec les multiples vagues d'exode de Peuls à Kankan, Siguiri et Kissidougou suite aux violences électorales; de même que les déguerpissement forcés de Kaporo-rails, Kipé 2, Dimesse et Dar-Es-Salam; il y a là des raisons objectives de croire que le régime du Président Alpha Condé est en train d'exécuter un plan de nettoyage ethnique en Guinée. De même, en croisant les discours de haine au plus haut sommet de l'État avec les violences d'État depuis la prise de pouvoir d'Alpha Condé en décembre 2010, il apparaît que, ethniquement, les principales victimes de ces violences et de ces tueries sont très majoritairement les populations Peuls et, dans un moindre mesure, les populations de la Guinée Forestière.

B. DÉTERRER LES GERMES DU RISQUE DE GÉNOCIDE EN GUINÉE

Au regard de la première partie de ce Rapport, il ressort qu'en dix années de gouvernance, le Président Alpha Condé a réussi à implanter en Guinée un État ethnocentrique voyou qui viole toutes les Conventions Internationales en matière de droit humains, notamment :

⁷¹ Mamadou Sylla

⁷² [Déguerpissement au Centre Sans-Loi de Kindia](#)

⁷³ [Kindia : Madani Bah perd sa plantation de 68,450 mètre carré dans un incendie](#)

- 1) *Les Principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois;*
- 2) *La Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées;*
- 3) *La Convention Internationale pour la répression de la traite des êtres humains.*
- 4) *L'article 59 du Traité de la Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la libre circulation des personnes et des marchandises;*
- 5) *La Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples;*
- 6) *La Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;*
- 7) *Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques;*
- 8) *Le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse;*
- 9) *La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide; et*
- 10) *Les Principes de base et directives internationales concernant les expulsions et les déplacements liés au développement.*

L'ampleur des violences et des crimes d'État commis au cours des dix dernières années en Guinée n'atteint certainement pas encore le cap d'un génocide, mais celui de crimes contre l'humanité a largement été franchi à plusieurs reprises :

- *le nombre phénoménal de tués sur toute l'étendue du territoire national : 342 morts officiellement recensés uniquement dans les événements mentionnés dans ce présent Rapport, y compris les personnes mortes en détention (les vrais chiffres sont naturellement bien au-delà de ces 342 morts);*
- *l'usage de plus en plus fréquents de fosses communes par des agents du régime pour se débarrasser de cadavres encombrants;*
- *l'atrocité de plus en plus ignoble des tueries : des garçons de 2 ans et des fillettes de 3 ans ne sont désormais plus épargnés par les tirs à balles réelles;*

- *les morts par lynchages organisés et par calcination;*
- *les disparitions forcées de plus en plus fréquentes, la torture systématique des détenus et la mercantilisation du système carcéral;*
- *le nombre de blessés par balle sur toute l'étendue du territoire national ainsi que les cas de viols;*
- *les expulsions de masse sans indemnisation et les dégâts matériels qui s'en suivent;*
- *la fréquence de plus en plus resserrée des exodes de masse provoqués par les violences interethniques; et*
- *l'impunité systématique qui accompagne ces crimes ainsi que les souffrances physiques et morales qui en résultent.*

Non seulement la violation de toutes les Conventions Internationales en la matière, rajoutée au caractère ethniquement orienté des crimes évoqués ci-haut qualifie celles-ci de Crimes contre l'humanité; mais de plus, la volonté de nettoyage ethnique du Président Alpha Condé conjuguée avec le niveau de sophistication légal, institutionnel et opérationnel de l'appareil répressif du régime rendent le risque de génocide totalement plausible en Guinée. De même, à l'allure où se présente la situation en Guinée, il n'est plus un secret pour personne qu'une résistance armée se prépare pour protéger les populations et faire face au régime du Président Alpha Condé. L'éclatement d'un conflit armé en Guinée au cours des prochains mois ne saurait donc être une surprise pour tout observateur avertit; cependant un conflit en Guinée remettrait en cause beaucoup d'acquis en matière de paix et de stabilité pour cette région d'Afrique. Afin de bien cerner l'importance de la nécessité d'une plus forte intervention de la Communauté Internationale dans la résolution définitive de la crise guinéenne, il faut comprendre la particularité géostratégique du pays.

D'abord, à ses frontières Sud et Sud-Est, la Guinée a trois pays frontaliers qui ont connu des guerres meurtrières. Il s'agit du Libéria, de la Sierra-Leone, et de la Côte d'Ivoire. La guerre civile du Libéria a débuté à la fin de l'année 1989 pour se perpétuer jusqu'en 2003. Celle de la Sierra-Leone se déroula de 1991 à 2002. Et celle de la Côte d'Ivoire se déroula de 2002 à 2011.

Ces deux décennies de guerre civile dans ces trois pays ont provoqué des centaines de milliers de morts et de déplacés aux frontières Sud et Sud-Est de la Guinée. La Guinée a été fortement impacté par chacun de ces conflits armés. Elle a notamment accueilli des milliers de réfugiés sur son territoire. La paix et la stabilité au Libéria, en Sierra-Leone et en Côte d'Ivoire sont encore fragiles. Il n'est pas encore exclu que la situation dégénère à nouveau dans ces pays. Voilà la première raison géostratégique pour laquelle la Guinée ne doit pas basculer dans un conflit car elle représente pour ces trois pays un point d'ancrage. Et très concrètement, déjà lors de la 58^{ème} session ordinaire de l'autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, le Président de la Sierra Leone a tiré la sonnette d'alarme face à des violations de son territoire par les milices armées du Président Alpha Condé dans la région de Yenga⁷⁴. Puis, à ses frontières Nord et Nord-Est, la Guinée a deux pays frontaliers qui ont des situations de conflit. Il s'agit du Sénégal et du Mali. Le Sénégal n'est plus ouvertement en guerre, mais il est en situation de conflit gelé avec la région du Casamance. La guerre du Sénégal contre les forces rebelles indépendantistes de Casamance a quand même causé plusieurs centaines de morts entre les années 1980 et la signature du cessez-le-feu officiel en 2005. Quant au Mali, il est en guerre depuis 2012 contre des groupes terroristes. Depuis le 25 avril 2013, la Communauté Internationale est engagée dans cette guerre dans le cadre de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali (MINUSMA). Ainsi, pour le Sénégal et le Mali sur lesquels pèse une menace terroriste permanente, un basculement de la Guinée dans un conflit armé signifie un nouveau terrain fertile pour des terroristes et des djihadistes qui prospèrent déjà dans toute la bande du Sahel, y compris au Burkina Faso et au Niger. Voilà la deuxième raison géostratégique pour laquelle la Guinée ne doit pas basculer dans un conflit car elle représente également pour le Sénégal et le Mali un point d'ancrage.

Ainsi, en plus des raisons humanitaires et de violations des Conventions Internationales évoquées dans la première partie de ce Rapport, il existe des raisons géostratégiques capitales qui dictent la nécessité d'une intervention préventive beaucoup plus vigoureuse de

⁷⁴ [Guinée-Sierra Leone : Maada Bio « charge » Alpha Condé devant la CEDEAO](#)

la Communauté Internationale en Guinée afin de déterrer définitivement les germes d'un conflit génocidaire qui remettrait en cause les progrès engrangés et romprait la paix et la stabilité dans toute cette région d'Afrique. L'intervention de la Communauté Internationale en Guinée doit principalement se focaliser sur deux aspects : d'une part, la lutte contre l'impunité des Crimes contre l'humanité; et d'autre part, l'instauration d'un nouveau régime compatible avec la diversité ethnique et reposant sur des institutions fortes.

I. ROMPRE LE CYCLE DE L'IMPUNITÉ DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ EN GUINÉE

De prime abord, chaque État-nation peut choisir les lois qui s'appliquent à sa population et sur son territoire. De ce fait, l'État de droit et la lutte contre l'impunité relèvent d'abord du droit national. L'État de droit ne se construit pas et ne s'impose pas de l'extérieur car elle est la résultante d'un système judiciaire et d'un système de sécurité suffisamment fonctionnels pour faire en sorte que nul ne soit au-dessus des lois, et que chaque crime soit puni selon les lois en vigueur. Ainsi, in fine, la lutte contre l'impunité en Guinée ne trouvera sa solution que par la volonté des populations guinéennes et du gouvernement guinéen à faire de l'État de droit une réalité concrète dans le pays. Cependant, au second degré, tous les États du monde vivent dans un système international régi par le Droit International.

En effet, le Droit International est l'ensemble des règles régissant la conduite des États et autres organismes internationaux, telle l'ONU. Le domaine du Droit International s'étend à la question des « *Droits de l'Homme* ». De ce fait, la lutte contre l'impunité, tout en étant de prime abord une question interne propre à chaque État, peut tout de même relever du Droit International lorsque l'ampleur des crimes commis sont de l'ordre du génocide ou de Crimes contre l'humanité. Les Crimes contre l'humanité ont été mentionnés pour la première fois dans la Charte de Nuremberg de 1945. Puis, depuis les années 1990, les crimes contre l'humanité ont été codifiés dans plusieurs traités internationaux comme [le Statut du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie \(1993\)](#), [le Statut du Tribunal Pénal International pour le Rwanda \(1994\)](#) et [le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale \(1998\)](#). Dans le

Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, les crimes contre l'humanité sont définis comme suit :

« ... on entend par crime contre l'humanité l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque: meurtre; extermination; réduction en esclavage; déportation ou transfert forcé de population; emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international; torture; viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable; persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste, ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international; disparitions forcées de personnes; crime d'apartheid; autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale ... ».

S'appuyant sur cette définition et sur les textes du Statut de Rome, trois grands principes de Droit International régissant les crimes contre l'humanité se dégagent: *ils peuvent être commis en tout temps (en temps de guerre comme en temps de paix); ils sont imprescriptibles; et nul ne peut échapper à leur répression, des Chefs d'État aux exécutants.* Les crimes contre l'humanité consacrent donc la primauté du Droit contre l'impunité de ceux qui les commettent, et en particulier du Droit International sur le droit national.

En réclamant l'implication de la Communauté Internationale dans la lutte contre l'impunité en Guinée, il n'est donc pas question de court-circuiter les lois et les juridictions internes de la République de Guinée; mais plutôt d'user du Droit International pour juger et sanctionner tous les crimes qui entrent dans le domaine du droit international afin d'endiguer tout risque de conflit génocidaire dans le pays. Depuis la prise du pouvoir d'Alpha Condé en décembre 2010, l'ampleur et l'atrocité des crimes commis en Guinée tels que documentés dans la

première partie de ce Rapport, ainsi que le haut niveau d'implication des acteurs et de l'appareil de l'État dans l'incitation, la planification et l'exécution de ces crimes, qualifie ces crimes de « *crimes contre l'humanité* ». Pour moins que cela, notamment lors de la répression du 28 septembre 2009 dans un stade à Conakry, la Communauté Internationale avait dépêché une Commission d'Enquête Internationale en Guinée qui a conclu aux Crimes contre l'humanité. Des crimes qui, plus de dix années après, n'ont toujours pas été jugés par le régime du Président Alpha Condé. De même, comparativement, suite aux violences postélectorales de 2008 au Kenya qui ont causé plus de 1,500 morts et environ 300 milles déplacés, la Cour Pénale Internationale (CPI) avait été appelé à intervenir dans ce pays de l'Afrique de l'Est. Dès février 2008, sous la pression internationale, une Commission Internationale d'Enquête sur les violences postélectorales avait été mise en place. Cette commission a rendu son rapport le 15 octobre 2008. Puis, une année avait été accordé au gouvernement du Kenya pour mettre en place un tribunal spécial sous peine de voir la CPI reprendre le dossier en main. Et le 26 novembre 2009, suite à l'inaction du gouvernement Kenyan, la CPI a donné l'autorisation au procureur Luis Moreno Ocampo de conduire une enquête formelle au Kenya. Il semble évident que si la Communauté Internationale ne s'était pas investi comme elle l'avait fait, le Kenya serait devenu aujourd'hui un pays où règne des « *seigneurs de la guerre* ». Pour revenir au cas de la Guinée, c'est exactement ce dernier schéma qui se dessine. L'inaction interne et de la Communauté Internationale vis-à-vis des Crimes contre l'humanité de Septembre 2009 a permis la sophistication du dispositif de répression qui est désormais accompagné d'un discours de haine incitant au nettoyage ethnique. Cela rend viable et plausible le risque d'un conflit génocidaire dans le pays. En agissant immédiatement et vigoureusement comme ce fut le cas au Kenya, la communauté internationale fera d'une pierre deux coups : d'une part, contribuer à lutter contre l'impunité en Guinée; et d'autre part, prévenir un conflit génocidaire qui aurait des conséquences dévastatrices pour la région. Un délai d'une année avait été offert au Gouvernement du Kenya pour juger les Crimes contre l'humanité commis en 2008. Pourquoi rester les bras-croisés pour le cas de la Guinée malgré un délai de plus de dix années?

Recommandation à la Communauté Internationale et à l'Organisation des Nations Unies

- 1) Exiger et donner un délais de six mois à Conakry pour la tenue du procès des Crimes contre l'humanité commis en Septembre 2009 en Guinée;
- 2) Imposer des restrictions de voyage et un gel des avoirs envers les responsables de l'appareil sécuritaire et aux acteurs qui incitent à la haine ethnique en Guinée si le procès des Crimes contre l'humanité de Septembre 2009 ne se tiennent pas au bout de six mois;
- 3) Commander l'auto-saisine de la Cour Pénale Internationale pour juger les Crimes contre l'humanité de Septembre 2009 et lancer des mandats d'arrêt international contre les acteurs cités dans ces crimes et leur commanditaires;
- 4) Dépêcher sans délai une Commission d'Enquête sur les crimes commis ces dix dernières en Guinée sous le régime ethnocentrique voyou du Président Alpha Condé;
- 5) Suspendre la Guinée de toutes les instances l'ONU tant et aussi longtemps que le régime ethnocentrique voyou du Président Alpha Condé ne sera pas en Conformité avec les Conventions Internationales qui s'appliquent en matière de droits humains; et
- 6) Imposer un embargo sur le matériel de police et militaire envers la Guinée tant et aussi longtemps que le régime ethnocentrique voyou du Président Alpha Condé ne sera pas en Conformité avec les Conventions Internationales qui s'appliquent en matière de droits humains.

Le *Statu quo* et l'inaction de la Communauté Internationale dans le dossier des crimes commis en Guinée est à la fois incompréhensible et équivaut à un « *Permis de tuer* » délivré au régime ethnocentrique voyou de Conakry. Au regard des multiples interpellations d'organismes humanitaires tels que « *Human Rights Watch* » et « *Amnesty International* », et sur la base de ce présent Rapport, la Communauté Internationale dispose déjà d'éléments d'enquêtes préliminaires et de la légitimité du Droit International pour entreprendre les six initiatives cités plus-haut qui, sommes toutes, ont vocation à contribuer considérablement à la lutte contre l'impunité au sens strict comme au sens large du terme en Guinée et dans le monde en général. Ces six initiatives reposant sur le Droit International seront surtout des actions préventives qui auront des effets dominos positifs en Guinée et dans toute la région.

II. INSTAURER UN NOUVEAU RÉGIME COMPATIBLE AVEC LA DIVERSITÉ ETHNIQUE ET REPOSANT SUR DES INSTITUTIONS FORTES EN GUINÉE

Depuis l'avènement du multipartisme en 1990 en Guinée, la Communauté Internationale n'a ménagé aucun effort pour aider la société guinéenne à se concilier avec les grands principes de la « *démocratie libérale* » que sont : la libre entreprise, l'économie de marché, la bonne gouvernance, la transparence électorale, la majorité électorale et l'alternance politique. Sur le plan économique, que ça soit à travers des accords bilatéraux ou multilatéraux, la Guinée ne cesse de bénéficier de la présence internationale. Une amélioration qualitative et quantitative s'observe petit-à-petit par rapport la gestion économique du pays et aux investissements étrangers directs. Sur le plan politique, le Communauté Internationale a également toujours épaulé la Guinée à travers des missions techniques, des missions d'observations électorales, des groupes de contact, et des missions de médiation. Cependant, en dépit de tous les efforts déployés depuis les premières élections multipartites en 1994 en Guinée, aucune amélioration qualitative n'est observable sur le plan politique. Comme indiqué en première partie de ce Rapport, les rendez-vous électoraux en Guinée sont toujours marqués par la violence, le manque de transparence et la fraude à grande échelle. Au bout des élections présidentielles d'Octobre 2020, la Guinée en est arrivée au point où elle a un candidat de l'opposition élu selon sa propre commission électorale, un président de la république qui n'avait pas le droit à un mandat présidentiel supplémentaire qui s'est malgré tout maintenu par la force au pouvoir, un parlement ne comptant aucun parti d'opposition, des conseils de quartiers élu depuis février 2018 mais qui n'ont toujours pas pris fonction, et une Cour constitutionnelle qui n'a pas le temps d'étudier les recours portés par l'opposition. Ce blocage au niveau politique explique pour une grande part les frustrations, les violences, les crimes contre l'humanité, les discours de haine, et tous les traitements inhumains dans le pays. En réclamant l'implication de la Communauté Internationale à ce niveau, cela ne veut pas dire que les actions entreprises par celle-ci en Guinée sur ce plan ne sont pas les bonnes. Tout au contraire, ce sont les bonnes actions qui ont été prises : les missions techniques et les missions d'observation électorale. Cependant, si ces actions n'ont pas encore eu les effets escomptés (*élections transparentes, démocratie*

apaisée et alternance politique constitutionnelle), c'est surtout parce que certains principes de la démocratie libérale nécessitent une configuration pour être mieux compris et acceptés par la société guinéenne. Il s'agit notamment du principe de « *majorité électorale* ».

En effet, avec la démocratie libérale, tout parti politique qui arrive à s'octroyer la majorité électorale est supposé exercer le pouvoir jusqu'aux futures élections où l'opposition politique arrivera à inverser la tendance pour s'octroyer à son tour la majorité électorale. En ce moment, il y a alors « *alternance politique* ». Cette définition de la majorité électorale fait tout son sens dans des sociétés ethniquement homogènes, ou des sociétés qui ont connu des transformations historiquement importantes dans la construction de leur État-nation. Dans la majeure partie des pays africains, y compris la Guinée, qui ont accédé à l'indépendance il y a à peine 60 années, c'est-à-dire à l'époque du droit humanitaire international, les méthodes qui ont prévalu pour la construction de l'État-nation des pays occidentaux d'où dérive la démocratie libérale ne sont plus applicables. De ce fait, jusqu'à nos jours, les États-nations de plusieurs pays africains, y compris la Guinée, n'ont pas encore dépassé la question de la diversité ethnique. Contrairement à l'Europe occidentale où le développement de « *l'ethnocentrisme* » et de « *l'État* » furent inversement proportionnel au cours de l'histoire, dans les sociétés africaines, l'ethnocentrisme grandit au fur et à mesure du développement de l'État. L'État est perçu comme une institution par laquelle le pouvoir d'un clan est organisé sur une base ethnique mieux élaborée pour assurer la sécurité de ses membres. De ce fait, les membres de chaque communauté ethnique s'organisent et votent généralement ensemble pour le parti politique qui représente leurs communautés ethniques respectives. Dans la première partie de ce Rapport, il est bien mentionné comment le Président Alpha Condé s'est attelé dès sa prise de pouvoir en décembre 2010 à construire un État ethnocentrique voyou en Guinée.

C'est à ce niveau que le principe de la « *majorité électorale* » entre en collision avec la sociologie des sociétés africaines car, en effet, dans chacun de ces pays, y compris en Guinée, il y a des communautés ethniques minoritaires et des communautés ethniques

majoritaires. Si chaque communauté ethnique vote pour le parti politique qui le représente, il va de soi que les communautés ethniques minoritaires n'accéderont jamais au pouvoir selon les principes de la démocratie libérale. Ceci explique le fait que, malgré tous les efforts consentis depuis l'avènement du multipartisme en 1990, les processus électoraux en Guinée ont toujours été sujets à la violence, à la fraude et à des pressions indues. Les quelques alternances politiques que le pays a connu sont le fruit de coups d'État militaires.

Ainsi, afin de déterrer les germes d'un conflit ethnique pouvant prendre des proportions génocidaires en Guinée, il est très importants d'agir de manière préventive pour doter d'abord la Guinée d'un système politique qui, non seulement démystifie le principe de la majorité électorale tel que proclamé par la démocratie libérale, mais aussi, qui associe toutes les composantes de la nation dans sa diversité à l'exercice du pouvoir quel que soit le résultat des élections. Si à l'état brut la démocratie libérale a des incompatibilités avec la société guinéenne, cependant, à l'état raffiné, une branche de la démocratie libérale s'avère être une bonne solution pour la Guinée. Il s'agit du « *Consociationalisme* » ou le « *Partage du pouvoir* ». En réclamant une intervention de la Communauté Internationale à ce niveau, il ne s'agit donc qu'une invitation à accompagner les populations guinéennes dans cette volonté d'instauration d'un régime politique de « *Partage du pouvoir* » qui permet des élections transparentes, des alternances politiques régulières, et une démocratie apaisée dans un contexte de diversité ethnique prononcée en Guinée. Il y a deux options qui s'offrent pour instaurer un tel régime politique qui réconcilie la démocratie libérale et la diversité ethnique en Guinée. Il s'agit : de l'option des réformes volontaires ou de l'option de la transition politique.

Option 1 - Les Réformes volontaires : Dans l'histoire des régimes despotes, il y a quelques rares exemples où les systèmes dictatoriaux se réforment de l'intérieur pour reprendre le chemin du progrès démocratique. En Afrique, il est possible de citer les cas de l'Afrique du Sud apartheid et du Ghana des régimes militaires. Cependant, cette mutation interne suppose qu'il existe une frange réformatrice et décisive au sein du système pour donner le

tempo des réformes. Dans le cas du régime ethnocentrique voyou instauré par le Président Alpha Condé en Guinée, il n'est pas non plus exclu qu'il y ait une ligne réformatrice consciente de l'urgente nécessité de doter la Guinée d'une démocratie apaisée. Il s'agit donc pour la société civile et la Communauté Internationale d'accompagner les initiatives de cette frange réformatrice aussitôt qu'elle se manifestera.

À ce stade, il est utile de rappeler que le contexte politique guinéen se caractérise par un total déni de démocratie : un Parlement illégitime, une Cour constitutionnelle illégitime, une Commission Électorale illégitime, une Constitution illégitime, et un Président de la République dont la légitimité est remise en cause même sur la scène internationale. Dans ce contexte, ni un Gouvernement dit « d'union nationale » ni un partage discrétionnaire de pouvoir ne peuvent réellement être des solutions progressistes de nature à insuffler de la légitimité et à réformer qualitativement le régime. Dans le contexte actuel, toute initiative réformatrice sérieuse de la part du régime en place doit absolument commencer par la « *Dissolution du Parlement* ». La dissolution du Parlement est l'angle sous lequel il faut entreprendre la résolution de cette crise de légitimité parce que, non seulement le Parlement est supposé être l'institution la plus représentative de la nation, mais de plus, c'est le poumon du véritable dialogue national entre les différentes forces politiques du pays. La Guinée se retrouve actuellement dans une situation où les partis politiques les plus représentatifs de l'ensemble des populations n'occupent aucun siège au Parlement. De ce fait, toutes les voix internes au sein du régime qui évoquent la nécessité de la « *Dissolution du Parlement* » comme solution de sortie de crise sont des voix qui méritent de faire écho au sein de la société civile et de la Communauté Internationale. De telles voix se sont récemment faites entendre dans le camp de la mouvance présidentielle en Guinée⁷⁵. Cependant, par défaut d'un écho prompt et favorable au sein de la société civile et de la Communauté Internationale, elles ont été étouffées par celles des extrémistes et celles des acteurs qui tirent avantage de la situation de pourrissement actuelle au prix d'une totale déstabilisation du pays.

⁷⁵ [Damaro Camara favorable à la dissolution de l'Assemblée nationale pour mettre fin à la crise](#)

La « *Dissolution du Parlement* » dans le cadre de cette première option est le point de départ, mais elle ne saurait être suffisante si elle n'est pas accompagnée d'une feuille de route substantielle à la hauteur de l'enjeu évoqué. À savoir, changer la nature du régime actuel pour progresser vers un régime démocratique de « *Partage du pouvoir* » compatible avec la réalité de diversité ethnique du pays.

a) *Feuille de route dans le cadre de l'Option 1* : La dissolution du Parlement doit être accompagnée de :

- 1) *La libération de l'ensemble des prisonniers politiques.*
- 2) *L'initiation d'enquêtes sur les crimes commis au cours des dix dernières années en Guinée dans l'intention de lutter contre l'impunité;*
- 3) *La formation d'une Assemblée constituante, à l'image des « Concertations Nationales de mars 2006 en Guinée⁷⁶ », qui fera fonction de Parlement temporaire et qui sera composée de représentants des partis politiques et de la société civile qui n'ont jamais été impliqués dans des affaires de corruption (le mandat de l'Assemblée constituante est défini plus bas dans ce Rapport);*
- 4) *La dissolution de la Commission Électorale actuelle pour la remplacer par une nouvelle dont les membres, non seulement seront des techniciens non politiques, mais de plus, qui seront approuvés par l'Assemblée constituante. La mission de la nouvelle Commission Électorale sera de regagner la confiance des populations et des acteurs politiques, tout en modernisant les pratiques électorales en Guinée. Les premières élections qui seront organisées par cette nouvelle Commission Électorale seront les élections législatives qui interviendront au bout des travaux de l'Assemblée constituante.*

⁷⁶ [Rapport – Concertation Nationale des Forces Vives de Guinée](#)

b) **Durée d'exercice et mandat de l'Assemblée Constituante** : Étant donné que cette première Option intervient dans la cadre d'un mandat présidentiel valide et en cours, la durée des travaux de l'Assemblée constituante ne doit pas dépasser six mois. Le mandat de l'Assemblée constituante sera principalement de « *procéder à une réforme ouverte, participative et transparente de la Constitution guinéenne* ». Les travaux de l'Assemblée constituante ressembleront surtout à un dialogue national et des négociations franches. Le langage de vérité devra prévaloir afin d'arriver à une ingénierie institutionnelle capable d'accoucher d'une démocratie apaisée. L'Assemblée constituante aura à statuer sur les quatre points suivants :

- 1) Au niveau de la décentralisation : Établir le fait que les Gouverneurs des huit régions administratives de la Guinée soient désormais élus par les populations respectives de chaque région. Décider des pouvoirs et ressources additionnelles à transférer aux régions. Avec ce schéma, les populations locales ont une première garantie que ce sont elles qui décident des politiques qui impactent directement leur quotidien quel que soit celle/celui qui sera au Palais Sékoutoureya. De même, un Président de la République sera constitutionnellement contraint de tenir compte de cette réalité régionale pour diriger le pays.
- 2) Au niveau du code électoral : Modifier le mode de scrutin afin d'introduire la nécessité pour les candidats aux élections présidentielles de recueillir un quota minimum de 10% des voix dans chaque région administrative pour être élu Président de la République en Guinée. Avec ce schéma, non seulement les partis politiques d'envergure nationale seront dans l'obligation d'avoir des représentants dans toutes les régions, mais de plus, il y aura peu de chance que des candidats qui prônent la division ethnique puissent accéder à la Magistrature Suprême du pays.
- 3) Au niveau du pouvoir législatif : Introduire une seconde Chambre au sein de l'Assemblée nationale. Les membres qui siégeront au sein de cette seconde Chambre devront être élus par les Conseils des collectivités locales. Toutes les huit régions administratives du pays devront y pouvoir le même nombre de membres. Elle sera

une Chambre à composition équitable. Le rôle de cette seconde Chambre de l'Assemblée nationale sera de valider les nominations : des Juges de la Cour Constitutionnelle, du Chef d'État-major général des armées, du Gouverneur de la Banque centrale, et du Président de la Commission électorale nationale indépendante. De même, cette seconde Chambre de l'Assemblée nationale sera consultée en seconde lecture de tous les projets de lois référendaire, de découpage des circonscriptions électorales, du code électoral, et des traités internationaux. Cette seconde Chambre à composition équitable sera donc une garantie supplémentaire pour toutes les composantes de la nation quant à leur participation aux processus d'élaboration des lois et de nomination des plus hauts fonctionnaires de l'État.

- 4) Au niveau du pouvoir exécutif : Introduire un véritable bicéphalisme qui se caractérise par le fait que le Premier Ministre et 60% des membres du Gouvernement proviennent du parti politique majoritaire au Parlement. Les 40% restant des membres du Gouvernement devront obligatoirement et constitutionnellement provenir par ordre de représentativité des partis politiques de l'opposition représentés au Parlement. Des clauses de stabilité devront être introduites afin d'éviter la paralysie du Gouvernement et des crises intempestives de l'Exécutif. Avec ce schéma, non seulement toutes les composantes de la nation seront représentées au sein du Gouvernement, mais de plus, une fois les élections terminées, les partis politiques seront contraints de travailler ensemble sur les projets qui les rassemblent.

Finalement, l'Assemblée constituante devra définir les responsabilités et le calendrier d'application de ces changements au niveau régional, du code électoral, du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Au bout de six (6) mois de travaux, les travaux de l'Assemblée constituante devront prendre fin suite à un double scrutin (*élections législatives et Référendum sur la nouvelle Constitution*) organisé par la nouvelle Commission Électorale. Les conséquences de ce double scrutin seront immédiates sur la formation du futur

Gouvernement dont la structure devra répondre aux directives définies dans la nouvelle Constitution.

Avec une telle Feuille de route dans le cadre de l'Option 1, le régime actuel réussira à rétablir sa légitimité et à participer pleinement au nouveau chapitre d'une vie démocratique apaisée en Guinée. Cependant, cette première option suppose que le Président Alpha Condé et la frange réformatrice de son régime aient une réelle volonté et la capacité à piloter un tel projet. Au regard des dix dernières années, rien n'est moins sûr. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de cette première Option, l'intervention de la Communauté Internationale sera également sollicité.

c) Recommandation à la Communauté Internationale dans le cadre de l'Option 1

Les réprimandes envers les acteurs du régime qui avaient émis l'idée d'une dissolution du Parlement prouvent à suffisance qu'une sortie de crise dans le cadre de cette première option représente une menace vitale pour une bonne frange du régime du Président Alpha Condé. De ce fait, la frange réformatrice du régime mérite un soutien beaucoup plus prononcé de la société civile et de la Communauté Internationale en vue de pouvoir s'exprimer librement et entreprendre des actions pouvant mener vers une démocratie apaisée en Guinée. En plus des mesures recommandées plus haut dans ce Rapport pour mettre fin à l'impunité en Guinée, en s'appuyant sur le Droit International, la Communauté Internationale est donc invitée à intervenir dans le cadre de cette première Option en :

- 1) *Dépêchant une mission d'enquête indépendante sur les détentions arbitraires, les cas de tortures, les disparitions forcées et les crimes commis par le régime du Président Alpha Condé depuis 2010;*
- 2) *Déclenchant des sanctions internationales dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies envers tous les acteurs (pouvoir, opposition et société civile) qui sont contre la feuille de route pour une démocratie apaisée en Guinée;*
- 3) *Déléguant une mission technique pour assister la nouvelle Commission Électorale dans sa mission et ses projets;*

- 4) *Déléguant des mission d'observation du double scrutin qui mettra fin au mandat de l'Assemblée Constituante; et*
- 5) *Mettant en place un Groupe de Contact pour le suivi et l'application des résolutions de l'Assemblée Constituante.*

Une telle intervention de la Communauté Internationale sera de nature à encourager une participation constructive des différentes parties prenantes dans cet effort de transformation vers une démocratie apaisée en Guinée.

Option 2 - La Transition politique : le Président Alpha Condé a sans aucun doute réussi à instaurer un régime ethnocentrique voyou en Guinée au prix de crimes abominables et de violations des toutes les Conventions Internationales qui s'appliquent. Deux options se présentent désormais au régime en place. Une première option où les acteurs du régime peuvent encore prétendre à un avenir dans la Guinée de demain. Il s'agit de l'option des réformes volontaires telle que définit précédemment. Par contre, si la frange réformatrice du régime n'arrive pas à se projeter dans une Guinée régie par des institutions fortes et le Partage du pouvoir, alors le régime sera inéluctablement confronté à une inéluctable Transition politique. La Transition politique est inéluctable en Guinée pour plusieurs raisons. D'abord pour des raisons historiques. Sur le plan historique, il est déjà été rappelé précédemment dans ce Rapport que la Guinée n'a jamais connue un transfert constitutionnel du pouvoir. Tous les Chefs d'État qu'a connu la Guinée sont morts au pouvoir. Et à leur mort il y a eu des coups d'État militaires suivi d'une période de transition qui a résulté par un changement de régime. La Transition politique est aussi inéluctable pour des raisons intrinsèques à la nature même du régime en place. En effet, tel que le régime du Président Alpha Condé est conçu, comme tous les régimes dictatoriaux, étant donné que tous les pouvoirs sont concentrés aux mains d'un seul individu, de ce fait, dès lors qu'il y a une vacance au plus haut sommet du pouvoir les institutions se paralysent et ne peuvent plus fonctionner. Provoquant ainsi l'ouverture d'une transition dont les paramètres échappent aux acteurs du régime actuel. Ainsi, dès qu'il devient évident que le régime actuel

refuse de s'engager sur la voie des réformes volontaristes pour une démocratie apaisée en Guinée, alors tous les acteurs progressistes de la société civile et de la Communauté Internationale doivent œuvrer en vue d'encourager et préparer l'avènement d'une Transition salubre en Guinée. Le refus d'une volonté d'apaisement de la part du régime doit être actée aussitôt que le Président Alpha Condé décide de maintenir l'Assemblée nationale issue du double scrutin de Mars 2020.

a) **Feuille de route dans le cadre de l'Option 2** : La société guinéenne a déjà des références sociologiques récentes quant à sa capacité à se rassembler pour réfléchir et faire face à son futur immédiat. Il s'agit des Concertations nationales de mars 2006 en Guinée⁷⁷. En effet, en mars 2006, alors que le Général Lansana Conté, Président de la République à l'époque, était consumé par la maladie et absent du pays pour des traitements; confronté à une situation de vacance imminente de pouvoir, la société civile guinéenne a eu la maturité de convier les Concertations nationales de mars 2006 afin d'accoucher d'une Feuille de route qui servirait de guide dans l'éventualité d'une vacance de pouvoir. Quinze années plus tard, la Guinée se retrouve confronté à la même situation dans la mesure où tous éléments d'analyse objectifs portent à croire que l'avènement d'une transition est inéluctable au cours des prochaines années en Guinée. C'est donc le moment du rassemblement de toutes les forces progressistes afin de définir une Feuille de route consensuelle qui servirait de cadre d'intervention dans l'éventualité d'une vacance de pouvoir en Guinée. Il y a déjà des forces qui œuvrent pour l'avènement d'une transition en Guinée, il s'agit notamment de la Ligue des Démocrates Réformistes de Guinée (*depuis plusieurs années avec des contributions pertinentes⁷⁸ et une Pétition⁷⁹*) et du Collectif pour la Transition en Guinée (*initiative beaucoup plus récente*). Ces deux mouvements, rajoutés à l'ensemble des forces sociopolitiques progressistes de la Guinée, sont invités à prendre l'initiative d'ouvrir un espace de dialogue afin de construire ensemble les éléments d'un consensus autour d'une Feuille de route pour une transition salubre en Guinée. De toutes évidences, l'éventuelle

⁷⁷ [Concertation nationales des forces vives de Guinée](#)

⁷⁸ [Contenir et mettre un terme à une crise qui perdure](#)

⁷⁹ [Pétition pour une Nouvelle République](#)

transition en Guinée doit non seulement se caractériser par son pragmatisme, mais de plus, elle doit intégrer les leçons des déboires de la transition de 2008. De ce fait, elle doit avoir des organes de gestion bien identifiés, un mandat clair quant à la migration vers une démocratie apaisée de Partage du pouvoir, et une durée tout juste suffisante pour la réalisation de ce mandat.

b) Les organes de gestion de la transition : tel que le conçoit le Ligue des Démocrates Réformistes de Guinée (LDRG), il doit y avoir trois principaux organes de gestion de l'éventuelle transition en Guinée :

- 1) **Un Gouvernement d'Union Nationale :** qui sera composé d'acteurs issus de toutes les forces vives de la nation (*partis politiques, société Civile et forces armées*) qui n'ont jamais été impliqué dans des affaires controversées ou de corruption. Ce Gouvernement d'Union Nationale sera présidé par une personnalité consensuelle ;
- 2) **Un Conseil National de la République :** faisant fonction de Parlement et composé de représentants des partis politiques, de la société civile et des forces armées dont la moralité ne souffre d'aucune entorse et qui n'ont jamais été impliqué dans des affaires de corruption ; et
- 3) **Une nouvelle Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) :** composée de techniciens professionnels non-politiques et chargés d'organiser et gérer l'ensemble du processus électoral (*en amont et en aval jusqu'à la proclamation des résultats provisoires*).

Les membres du Gouvernement d'Union National et des organes de la transition ne pourront en aucun cas être candidats aux prochaines élections législative et présidentielle.

c) Le mandat du gouvernement d'Union nationale : tel que le conçoit la Ligue des Démocrates Réformistes de Guinée (LDRG), l'éventuel gouvernement d'Union nationale dans le cadre de l'Option 2 aura cinq (5) principales missions :

- 1) La restructuration de l'Administration publique de manière à dépolitiser la fonction publique, y compris les forces armées, la police et la gendarmerie nationale ;
- 2) L'adoption d'un Projet de Loi Anti-corruption et l'implantation de mécanismes systémiques de lutte contre la corruption à toutes les échelles de la vie publique et économique ;
- 3) L'ouverture d'enquêtes pour les principaux crimes économiques et humains du régime actuel et la traduction des responsables de ces crimes devant la justice avant la fin de la transition;
- 4) L'organisation dans la transparence la plus totale, avec l'aide d'experts internationaux et locaux, d'un recensement général et exhaustif de la population guinéenne à l'issue duquel la nouvelle Commission Électorale élaborera un nouveau fichier électoral ; et
- 5) La révision de la Constitution à faire adopter par Référendum.

d) **Le processus de révision constitutionnelle** : ce processus doit non seulement impliquer le Conseil National de la République faisant office de Parlement transitoire, mais surtout, afin d'éviter de reproduire les mêmes erreurs que celles de la transition de 2008, il doit être participatif pour recueillir les avis de toutes les composantes de la nation sur les six principaux facteurs cités ci-bas. Ce processus de révision constitutionnelle doit faire migrer la Guinée vers une démocratie apaisée de Partage du pouvoir en :

- 1) Consacrant l'indépendance organisationnelle et fonctionnelle de la Banque centrale afin, non seulement de mettre autant que possible l'économie et le pouvoir d'achat des populations à l'abri de la mauvaise gouvernance, mais aussi et surtout, de commencer véritablement à préparer l'économie guinéenne à l'adhésion aux marchés uniques régional et continental;

- 2) Consacrant les pouvoirs constitutionnels de l'Organe Anti-corruption indépendant pour en faire une institution constitutionnelle centrale dans le fonctionnement des pouvoirs publics ;
- 3) Consacrant un mode de désignation électif des Gouverneurs des huit régions administratives de la Guinée, tout en définissant les pouvoirs et les ressources additionnelles à transférer aux régions. Avec ce schéma, les populations locales auront une première garantie que ce sont elles qui décident des politiques qui impactent directement leur quotidien quel que soit celle/celui qui sera au « *Palais Sékoutoureya* ». De même, un Président de la République sera constitutionnellement contraint de tenir compte de cette réalité régionale pour diriger le pays;
- 4) Consacrant un nouveau mode de scrutin qui introduit la nécessité pour les candidats aux élections présidentielles de recueillir un quota minimum de 10% des voix dans chaque région administrative pour être élu Président de la République en Guinée. Avec cette schéma, non seulement les partis politiques d'envergure nationale seront dans l'obligation d'avoir des représentants dans toutes les régions, mais de plus, il y aura peu de chance que des candidats qui prônent la division ethnique puissent accéder à la Magistrature Suprême;
- 5) Consacrant une seconde Chambre au sein de l'Assemblée nationale. Les membres qui siégeront au sein de cette seconde Chambre devront être élus par les Conseils des collectivités locales. Toutes les huit régions administratives y pourvoiront le même nombre de membres. Elle sera une Chambre à composition équitable. Le rôle de cette seconde Chambre de l'Assemblée nationale sera de valider les nominations : des Juges de la Cour Constitutionnelle, du Chef d'État-major général des armées, du Gouverneur de la Banque centrale, du Président de la Commission électorale nationale indépendante (*tous ces hauts magistrats et ces hauts cadres devront être nommé avant la fin de la transition selon les nouvelles règles établies*). De même, cette seconde Chambre de l'Assemblée nationale sera consultée en seconde lecture de tous les projets de lois référendaire, de découpage des circonscriptions électorales, du code électoral, et des traités internationaux. Cette seconde Chambre à

composition équitable sera donc une garantie additionnelle pour toutes les composantes de la nation quant à leur participation aux processus d'élaboration des lois et de nomination des plus hauts fonctionnaires de l'État;

- 6) Consacrant un véritable bicéphalisme au niveau du pouvoir exécutif qui se caractérise par le fait que le Premier Ministre et 60% des membres du Gouvernement proviennent du parti politique majoritaire au Parlement. Les 40% restant des membres du Gouvernement devront obligatoirement et constitutionnellement provenir par ordre de représentativité aux partis politiques de l'opposition représentés au Parlement. Des clauses de stabilité devront être introduites afin d'éviter la paralysie du Gouvernement et des crises intempestives de l'Exécutif. Avec ce schéma, non seulement toutes les composantes de la nation seront représentés au sein du Gouvernement, mais de plus, une fois les élections terminées, les partis politiques seront contraints de travailler ensemble sur les projets qui les rassemblent.

Introduire et donner vie à ces six (6) principes d'une démocratie apaisée de Partage du pouvoir sera la mission la plus importante de l'éventuelle transition et du gouvernement d'Union nationale qui aura la charge de conduire cette éventuelle transition.

e) La durée de la Transition : Il est important de fixer un délai connu d'avance dès l'ouverture de la transition afin de faire converger tous les efforts vers l'accomplissement des objectifs définis dans les délais impartis. Les cinq (5) missions assignés plus haut au gouvernement d'Union nationale doit tous être accomplis au bout de 36 mois. De ce fait, la durée de la transition ne doit pas dépasser 36 mois quel que soit le scénario. L'éventuelle transition devra prendre fin suite à un double scrutin (*élections législatives et Référendum sur la nouvelle Constitution*) organisé par la nouvelle Commission Électorale Indépendante. Les conséquences de ce double scrutin seront immédiats quant à la formation du futur Gouvernement dont la structure et la composition devront répondre aux nouvelles règles établies par la nouvelle Constitution. Le Président de la transition devra rester en fonction jusqu'aux prochaines élections présidentielles. Entretemps, le pouvoir exécutif

(Gouvernement et Président de la République) fonctionneront selon les règles de bicéphalisme établies par la nouvelle Constitution.

Dans le cadre de l'Option 2, la Feuille de route définie ci-haut est le chemin qui permettra à la Guinée de tourner enfin la page d'un passé de violence et de haine ethnique pour ouvrir une nouvelle page faite de promesses d'un avenir radieux à construire dans le Travail, la Justice et la Solidarité. Cependant, non seulement cette transition salutaire ne tombera pas toute seule du ciel, mais de plus, elle n'arrivera pas d'elle-même. Aussitôt qu'il devient évident que le régime actuel refuse de s'engager sur la voie des réformes volontaires pour une démocratie apaisée en Guinée, les forces progressistes en Guinée doivent se mettre immédiatement en œuvre et travailler de concert pour précipiter l'avènement de la transition.

f) **Les Recommandations pour l'avènement d'une Transition salutaire en Guinée** : afin de précipiter l'avènement de cette transition tant attendue, il y a six acteurs clés qui ont des rôles importants à jouer. La Ligue des Démocrates Réformistes de Guinée (LDRG) propose une série de recommandations à chaque catégorie d'acteurs :

i. **Aux acteurs sociopolitiques en Guinée** : aux acteurs sociopolitiques qui mènent la résistance pacifique sur le terrain face au régime ethnocentrique voyou du Président Alpha Condé, nous recommandons de :

- 1) *Renforcer leur unité d'action en intégrant les plateformes des organisations syndicales et de la société civile;*
- 2) *Prôner l'amour du prochain envers toutes les composantes de la nation et de ne jamais verser dans la rhétorique ethnocentrique;*
- 3) *Continuer la résistance pacifique active de manière intelligente afin de soulager les populations vulnérables dans leur quête du quotidien; et*

- 4) *Soutenir la Feuille de route définie dans ce Rapport pour une Transition salutaire en Guinée.*

ii.À la diaspora guinéenne : aux citoyens Guinéens progressistes résidents hors de la Guinée qui partagent la vision d'une démocratie apaisée de Partage de pouvoir en Guinée, nous recommandons de:

- 1) *Initier des campagnes de levées de fonds destinées aux forces sociales en lutte sur le terrain en Guinée afin de leur permettre de faire face à la répression judiciaire, aux blessures policières et aux barrières liées à l'organisation de la résistance pacifique ; et*
- 2) *Faire le suivi auprès de leurs pays de résidence et des instances internationales sur le « Dossier Guinéen » pour l'application des sanctions ciblées envers le régime ethnocentrique voyou de Conakry.*

iii.À la CEDEAO, l'Union Africaine et l'Organisation Internationale de la Francophonie : à ces trois organisations traditionnellement impliquées dans la résolution des crises et le processus électoral en Guinée, nous recommandons de :

- 1) *Exiger et donner un délais de six mois à Conakry pour la tenue du procès des Crimes contre l'humanité commis en Septembre 2009 en Guinée;*
- 2) *Imposer des restrictions de voyage et un gel des avoirs envers les responsables de l'appareil sécuritaire et aux acteurs qui incitent à la haine ethnique en Guinée si le procès des Crimes contre l'humanité de Septembre 2009 ne se tiennent pas au bout de six mois;*
- 3) *Suspendre la Guinée des instances de la CEDEAO, de l'Union Africaine et de l'O.I.F. tant et aussi longtemps que le régime ethnocentrique voyou du Président Alpha Condé ne sera pas en Conformité avec les Conventions Internationales qui s'appliquent en matière de droits humains et de liberté de circulation;*

- 4) *Exiger la dissolution immédiate de la Commission électorale, de la Cour Constitutionnelle et du Parlement issu du double scrutin illégitime du 22 mars 2020 comme solution de sortie de crise; et*
- 5) *Accompagner le Gouvernement d'Union nationale pour la réussite de ses cinq principales missions dans l'éventualité d'une transition en Guinée.*

iv.À l'Organisation des Nations Unies et la Cour Pénale Internationale : à ces deux organisations fortement impliquées dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la sous-région, nous recommandons de :

- 1) *Exiger et donner un délais de six mois à Conakry pour la tenue du procès des Crimes contre l'humanité commis en Septembre 2009 en Guinée;*
- 2) *Imposer des restrictions de voyage et un gel des avoirs envers les responsables de l'appareil sécuritaire et aux acteurs qui incitent à la haine ethnique en Guinée si le procès des Crimes contre l'humanité de Septembre 2009 ne se tiennent pas au bout de six mois;*
- 3) *Commander l'auto-saisine de la Cour Pénale Internationale pour juger les Crimes contre l'humanité de Septembre 2009 et lancer des mandats d'arrêt international contre les acteurs cités dans ces crimes si le procès de ces crimes ne se tiennent pas au bout de six mois;*
- 4) *Dépêcher sans délai une Commission d'Enquête sur les crimes commis ces dix dernières en Guinée sous le régime ethnocentrique voyou du Président Alpha Condé;*
- 5) *Suspendre la Guinée de toutes les instances l'ONU tant et aussi longtemps que le régime ethnocentrique voyou du Président Alpha Condé ne sera pas en Conformité avec les Conventions Internationales qui s'appliquent en matière de droits humains et de liberté de circulation;*
- 6) *Imposer un embargo sur les ventes de matériels de police et militaire envers la Guinée ;*
- 7) *Exiger la dissolution immédiate de la Commission Électorale, de la Cour Constitutionnelle et du Parlement issu du double scrutin illégitime du 22 mars 2020 comme solution de sortie de crise;*

- 8) *Accompagner le Gouvernement d'Union nationale pour la réussite de ses cinq principales missions dans l'éventualité d'une transition en Guinée; et*
- 9) *Renouveler en amont, autant que possible, les responsables régionaux de l'O.N.U dans la région afin d'apporter un regard neuf sur la résolution des crises régionales, y compris la crise guinéenne (ou du moins désigner des émissaires spéciaux pour la résolution de la crise en Guinée).*

v. *À l'Union Européenne, la France, le Canada et les États-Unis d'Amérique* : à ces quatre principaux partenaires occidentaux qui ont des coopérations culturelles, économiques et politiques avec la Guinée, nous recommandons de :

- 1) *Exiger la libération de tous les prisonniers politiques et donner un délais de six mois à Conakry pour la tenue du procès des Crimes contre l'humanité de Septembre 2009 en Guinée;*
- 2) *Suspendre partout où cela s'applique (et conditionner partout où cela s'applique) toute aide directe au Gouvernement guinéen à la libération de tous les prisonniers politiques et à la tenue du procès des Crimes contre l'humanité de Septembre 2009;*
- 3) *Initier une Résolution au Conseil de Sécurité de l'ONU pour contraindre le régime ethnocentrique voyou de Conakry à respecter toutes les Conventions Internationales en matière de droits humains et de liberté de circulation;*
- 4) *Dépêcher sans délai, dans le cadre de la Résolution de l'ONU, une Commission d'Enquête sur les crimes commis ces dix (10) dernières en Guinée sous le régime ethnocentrique voyou du Président Alpha Condé;*
- 5) *Imposer, dans le cadre de la Résolution de l'ONU, un embargo sur la vente d'armes envers la Guinée tant et aussi longtemps que le régime ethnocentrique voyou de Conakry ne sera pas en conformité avec le droit humanitaire international;*
- 6) *Imposer unilatéralement, et dans le cadre de la Résolution de l'ONU, des interdictions de voyager et le gel des avoirs des acteurs de l'appareil sécuritaire et des acteurs qui incitent à la haine ethnique en Guinée;*

- 7) *Exiger la dissolution immédiate de la Commission Électorale, de la Cour Constitutionnelle et du Parlement issu du double scrutin illégitime du 22 mars 2020 comme solution de sortie de crise; et*
- 8) *Accompagner le Gouvernement d'Union nationale pour la réussite de ses cinq principales missions dans l'éventualité d'une transition en Guinée.*

vi. *À la Chine, la Russie, la Turquie et les pays du Golf* : à ces partenaires qui contribuent considérablement au développement socioéconomique de la Guinée, nous recommandons de :

- 1) *Exiger la libération de tous les prisonniers politiques du régime de Conakry;*
- 2) *Ne pas enfreindre à l'éventuel embargo sur les ventes d'armes envers Conakry;*
- 3) *S'abstenir de voter contre ou de mettre un veto au Conseil de Sécurité de l'ONU dans l'éventualité d'une Résolution sur la Guinée; et*
- 4) *Accompagner le Gouvernement d'Union nationale pour la réussite de ses cinq principales missions dans l'éventualité d'une transition en Guinée.*

Les recommandations édictées ci-haut aux différents acteurs qui ont des intérêts en Guinée et des valeurs communes avec les populations guinéennes sont largement suffisantes pour, non seulement mettre un terme à l'impunité et écarter le risque de génocide en Guinée; mais aussi, pour ouvrir une transition qui, grâce à la Feuille de route défini plus haut, permettra enfin à ce pays de migrer vers une démocratie apaisée de Partage du pouvoir au sein de laquelle le peuple martyr de Guinée et ses partenaires seront durablement gagnants.

C. CONCLUSION

Tout au long de ce « **Rapport Roger Bamba** », pour la première fois, la véritable nature du régime du Président Alpha Condé est dépeinte au regard du Droit International. Il ne s'agit pas là d'un accident ou d'un autre fait divers dans un continent très souvent marqué par des violations massives de droits humains. Tout au contraire, nous assistons à la naissance d'un régime ethnocentrique voyou qui est légalement et institutionnellement institué. Toutes les expressions de désaccords politiques avec le Président Alpha Condé sont systématiquement réprimées dans l'impunité la plus totale : les forces de l'ordre, accompagnées de milices, ont la garantie légale de ne jamais être inquiété par la justice. Nous assistons à des cas de mercantilisation du système carcéral : non seulement des rafles d'opposants sont régulièrement organisées pour arrêter sans raisons valables des citoyens afin de les échanger contre des rançons négociées, mais de plus, la torture est pratiquée à ciel ouvert et la mort de détenus politiques fait régulièrement la une des médias. Une vision de haine et de nettoyage ethnique au plus haut sommet est érigée en mode de gouvernance : non seulement certaines catégories ethniques de la population sont socialement et économiquement discriminées, mais de plus, l'incitation à la haine ethnique se traduit par des déguerpissements forcés et des exodes de masse des mêmes catégories ethniques contre lesquels le Président Alpha Condé nourrit une haine viscérale.

Au cours des dix dernières années, le régime du Président Alpha Condé a violé au moins 10 Conventions Internationales en matières de droits humains. Il s'agit notamment de :

- 1) *Les Principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois;*
- 2) *La Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées;*
- 3) *La Convention Internationale pour la répression de la traite des êtres humains;*
- 4) *L'article 59 du Traité de la Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la libre circulation des personnes et des marchandises;*

- 5) *La Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples;*
- 6) *La Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;*
- 7) *Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques;*
- 8) *Le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse;*
- 9) *La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide; et*
- 10) *Les Principes de base et directives internationales concernant les expulsions et les déplacements liés au développement.*

Non seulement ce régime voyou continue encore à violer toutes ces Conventions Internationales, mais de plus, dans ce présent Rapport il a été clairement établi que le régime du Président Alpha Condé a atteint un niveau très préoccupant de coordination et de planification de ses opérations de répression pouvant faire craindre le pire aux populations guinéennes et à l'ensemble de la sous-région Ouest-Africaine.

Les guerres civiles au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire ont coûté la vie à des centaines de milliers de morts. La Communauté Internationale a beaucoup investi et s'est beaucoup investie dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest pour faire prévaloir la paix, la stabilité et la sécurité. Non seulement cet important acquis est aujourd'hui remis en cause par un Président Alpha Condé qui ne semble reculer devant rien dans sa logique de destruction, mais de plus, c'est toute la stratégie de lutte contre le terrorisme au Sahel qui est menacée. Pourtant, au prix de plusieurs dizaines de millions de morts et d'innombrables souffrances, notre humanité s'est forgée une conscience collective reposant sur une quête inlassable de paix et de sécurité. Les efforts les plus importants de l'humanité dans cette quête de paix et de sécurité se reflètent dans l'établissement de la Société des Nations en 1919 et celle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945. Il en a résulté le Droit International qui, non seulement est la conscience de notre humanité de son humanisme et de ses intérêts mutuels, mais aussi, régit l'organisation et l'évolution de notre humanité vers

un idéal de paix et de sécurité débarrassé de toutes souffrances humaines. En dépit de toutes les monstruosité qui ont historiquement ébranlées notre humanité, cependant la Société des Nations, puis l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Droit International prouvent que c'est bien les forces du bien qui prévalent et guident notre humanité. Il est évident que le monde est vaste et les problèmes à résoudre sont gigantesques pour notre humanité. Mais le monde est également suffisamment petit pour permettre partout où notre humanisme est nié, et lorsque c'est faisable, d'agir pour faire prévaloir le Droit humanitaire international. Ce « **Rapport Roger Bamba** » est donc, *in fine*, un plaidoyer humain et un cri de cœur d'une part de notre humanité. Une part de l'humanité, c'est l'humanité. Notre humanité est en jeu en Guinée, le « Droit d'ingérence » humanitaire est justifié.
